Nations Unies S/PV.4980



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4980e séance

Vendredi 28 mai 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 20 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/423)

04-36780 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 24 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/423)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Egeland à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Marjatta Rasi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 24 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan, publiée sous la cote S/2004/423.

Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui un débat important. Au cours des dernières années, les crises complexes et les situations d'urgence ont de plus en plus affligé diverses régions du monde, en particulier en Afrique.

Les crises complexes sont caractérisées par l'imbrication de leurs aspects tant militaires, sécuritaires, politiques, économiques que sociales et humanitaires. Le coût général d'ordre politique, économique et humanitaire qu'imposent ces crises complexes préoccupe considérablement la communauté internationale dans son ensemble. L'objectif hautement prioritaire pour le Conseil de sécurité en particulier et pour l'Organisation des Nations Unies en général doit donc être de prévenir et de résoudre efficacement ces crises.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a tenu à plusieurs reprises des débats axés sur divers aspects des crises complexes et de l'action internationale face à elles, y compris, notamment, la protection des civils dans les conflits armés, la prolifération des mercenaires et des armes légères, la justice et l'état de droit, la coopération avec les organisations régionales, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la stabilisation des situations postérieures aux conflits et le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Ce débat sur les crises complexes et l'action de l'Organisation des Nations Unies vise à examiner d'un point de vue stratégique ces questions interdépendantes que constituent les crises complexes et de voir comment une démarche globale, intégrée et composite à long terme peut être élaborée et appliquée avec une coordination renforcée à l'échelle du système.

Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, pour faire part au Conseil du point de vue du Secrétariat sur la question.

M. Egeland (*parle en anglais*) : Il est important de tenir un débat sur les crises complexes et l'action de l'Organisation des nations Unies à un moment où tant de personnes demeurent prises dans le piège des conflits et en proie à des crises complexes à long terme, questions qui font partie intégrante de mon rôle en tant que Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours humanitaires.

Les situations d'urgence complexes et leurs conséquences présentent des aspects non seulement militaires et sécuritaires, mais aussi politiques, économiques, sociaux et humanitaires. Ce sont des

crises prolongées où le processus même de conflit a eu des conséquences dramatiques sur les structures sociétales, les institutions gouvernementales et la capacité des familles et des communautés élargies de subvenir à leurs besoins. Il y a donc là une responsabilité et un besoin d'assistance internationale. Une démarche globale et intégrée est indispensable si l'on veut obtenir des résultats effectifs et durables. Dans des situations de transition, par exemple, les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et l'évolution de la situation politique doivent s'accompagner de progrès analogues dans les domaines humanitaire, social et économique pour que la paix s'instaure durablement.

Il relève donc de la responsabilité collective de chacun d'entre nous – du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des États Membres, des organisations régionales, des divers départements, organismes et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales – non seulement de remplir nos rôles respectifs aussi efficacement que possible, mais également de réagir face à ces questions conjointement en tant qu'ensemble homogène. Nous avons tous un rôle important à jouer, que ce soit pour traiter des causes sous-jacentes des conflits, empêcher que les conflits armés ne s'installent, intervenir pour protéger les civils durant les conflits armés et assurer une assistance humanitaire vitale, appuyer les processus de paix ou aider les pays émergeant d'un conflit pendant la période délicate de transition vers des situations de paix consolidée et de développement durable.

Chaque jour, partout dans le monde, des hommes, des femmes et des enfants pris dans des conflits sont activement et délibérément visés par des parties aux conflits et soumis à des violences extrêmes et à des violations graves de leurs droits fondamentaux. Dans la seule République démocratique du Congo, le conflit de longue durée a fait plus de deux millions de morts, et des dizaines de milliers de femmes et d'enfants ont subi des formes atroces de violence sexuelle. On compte à l'heure actuelle 50 millions de personnes – chiffre ahurissant – qui ont été déplacées à la suite de conflits, et nombre d'entre elles luttent pour survivre dans des conditions particulièrement difficiles. Les souffrances infligées aux civils dans des situations d'urgence complexes ne sont que trop souvent aggravées parce que l'accès de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin est refusé ou limité.

La crise que traverse actuellement la région du Darfour (Soudan) en est un exemple alarmant : plus d'un million de civils, essentiellement des femmes et des enfants, ont été déplacés et ont un besoin pressant de logements, d'eau, de denrées alimentaires et de fournitures médicales. Les situations d'urgence complexes accroissent la vulnérabilité et, lorsqu'elles sont associées à des catastrophes naturelles, les conséquences sont des plus graves, comme l'ont montré cette semaine les inondations dévastatrices survenues en Haïti. Ces graves préoccupations exigent de notre part à tous une réponse concertée.

Dans des situations de conflits armés, c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale d'assurer une assistance humanitaire et de protéger les civils. C'est lorsque les gouvernements sont dans l'incapacité de fournir assistance et protection ou lorsqu'ils sont peu disposés à le faire que l'ONU doit jouer le rôle particulier qui est le sien et exercer ses responsabilités. Tous les départements et tous les organismes humanitaires des Nations Unies sont prêts à s'acquitter de cette tâche importante chaque fois qu'il le faudra et partout où cela sera nécessaire. Mais nous ne pouvons pas le faire quand on nous refuse l'accès aux populations dans le besoin, que la sûreté et la sécurité de notre personnel sont menacées et que nous ne recevons pas un financement suffisant pour nous acquitter de notre travail humanitaire.

Malheureusement, ce sont ceux qui ont le plus besoin de notre assistance qui trop souvent se la voient refuser. Dans 20 conflits que connaît le monde aujourd'hui, l'accès humanitaire est soit refusé, soit entravé pour une dizaine de millions de personnes qui ont besoin de denrées alimentaires, d'eau, de logements et de soins médicaux. Les restrictions à l'accès humanitaire empêchent encore quelque 500 000 civils au Libéria, 2,2 millions en République centrafricaine et 1,5 million en Côte d'Ivoire de recevoir une assistance vitale. Une situation analogue existe en Afghanistan où l'accès à un million de personnes dans les zones rurales du sud et de l'est du pays est très limité et dangereux.

L'assistance aux civils dans le besoin souffre également de ce que les flux de financement humanitaire destinés aux situations d'urgence complexes coulent inégalement. En 2003, les appels humanitaires pour 13 crises africaines ont sollicité 2,2 milliards de dollars. Moins de la moitié de cette somme a été reçue, alors que les donateurs ont

pleinement répondu à l'appel lancé par l'ONU pour fournir une aide d'un milliard de dollars à l'Iraq. Ceci reflète la dure réalité qui veut que les intérêts politiques, les priorités stratégiques et l'attention des médias entraînent des réponses extrêmement disproportionnées. J'encourage le Conseil de sécurité à examiner avec soin les liens qui existent entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le financement insuffisant de certaines crises.

Les situations d'après conflit montrent bien qu'il est important d'assurer un financement suffisant non seulement pour l'assistance humanitaire qui préserve la vie, mais aussi pour d'autres programmes qui auront des conséquences considérables sur une paix durable. Des processus de paix et de réconciliation efficaces nécessitent des structures sociales et administratives également efficaces. Il est donc important que les écoles et leurs enseignants, les dispensaires et leurs employés, les bureaux de l'administration locale, les services sociaux locaux et les structures communautaires ne soient pas négligés par la communauté internationale.

Cependant, notre expérience en matière de procédure d'appel global indique que, bien que les pays donateurs soient disposés à appuyer des initiatives qui répondent aux besoins humanitaires immédiats, les outils à long terme et à moyen terme de la paix tels que l'éducation, les soins de santé et les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion sont souvent sous-financés.

Le Conseil de sécurité a un rôle critique à jouer pour réagir face à ces situations d'urgence complexes et pour protéger les civils. C'est ainsi que dans la résolution 1296 (2000), le Conseil prie le Secrétaire général de porter à son attention des situations très préoccupantes relatives à la protection des civils dans les conflits armés. C'est là un mécanisme auquel nous devrions recourir plus fréquemment. Il est également essentiel que nous appelions aussi rapidement que possible l'attention du Conseil sur des situations préoccupantes. Il faudrait donc avoir davantage recours à la résolution 1366 (2001) sur la prévention des conflits armés, ce qui encouragerait le Secrétaire général à communiquer au Conseil de sécurité son évaluation des menaces potentielles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Une alerte rapide est essentielle à la prévention des conflits. Des analyses efficaces et faites en temps voulu de l'alerte rapide aideront au premier chef l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale à détecter et à prévenir des crises humanitaires complexes. En Guinée-Bissau, par exemple, les plans d'urgence ont amélioré l'état de préparation de l'ONU au cas où une assistance humanitaire serait nécessaire. Mais il ne sert à rien de préparer des plans d'urgence si nous ne disposons pas des ressources requises pour passer aux actes.

Aujourd'hui, la gestion des conflits ne saurait être couronnée de succès si les organisations régionales ne jouent pas un rôle ferme et décisif. Par exemple, l'engagement actuel de l'Union africaine dans la crise du Darfour est essentiel pour entraîner la réaction de la communauté internationale. De même, le déploiement en temps voulu des forces de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria a permis de saisir l'occasion politique d'instaurer la stabilité dans ce pays déchiré par la guerre.

Des questions telles que la traite des personnes, les mouvements illicites d'armes, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les mouvements transfrontaliers des personnes déplacées et des combattants exigent des mécanismes et des engagements régionaux pour être résolues de façon adéquate. Les communautés régionales et internationales à leur tour se doivent de fournir aux États affaiblis une assistance à long terme ciblée afin de renforcer leurs institutions, de réagir plus rapidement aux crises humanitaires et de maintenir une forte présence dans les pays qui sortent d'un conflit afin de promouvoir le respect des droits de l'homme et la consolidation de la bonne gouvernance et de la paix.

La pauvreté, la corruption, la manipulation délibérée des groupes minoritaires et l'inégalité sociale et l'exclusion sont à l'origine de la plupart des conflits. Pour aborder de façon efficace ces crises complexes, nous devons nous attaquer à ces causes profondes. Dans les pays se relevant d'un conflit, la paix et la réconciliation nationale dépendent en fin de compte d'un changement d'attitude et de comportement au sein de la société. Cela est d'autant plus vrai que la société est devenue polarisée. Trop souvent, les processus de paix sont considérés comme la prérogative des forces combattantes, mais pour qu'il y ait une paix durable et une réconciliation nationale, il faudra créer un climat social favorable à la paix. Tous les secteurs et éléments de la société, et non seulement les forces combattantes,

doivent œuvrer de concert en vue de cette réconciliation. Le rôle fondamental des femmes dans les processus de paix doit être reconnu et activement appuyé.

Ce sont les millions de personnes dont on n'entend pas la voix qui nécessitent notre attention et notre engagement. C'est le père qui ne peut protéger sa famille contre les attaques brutales, la mère qui n'a pas accès aux soins médicaux et est désarmée devant son enfant malade, c'est le jeune enfant qui se réveille chaque matin traumatisé par la guerre et la violence, dans une vie sans avenir, c'est la jeune adolescente qui a été brutalement violée et pourrait ne jamais se remettre des blessures internes qui lui ont été infligées.

Ce sont eux qui dépendent de nous. Ils jugeront notre succès, un succès qui se mesurera à l'aune du nombre de personnes que nous pouvons aider et protéger grâce à une action rapide et décidée. Il est essentiel que les membres du Conseil de sécurité demeurent attachés à cet objectif commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jan Egeland pour son exposé très enrichissant.

Je donne à présent la parole à Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

Mme Rasi (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à participer à cet important débat en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social. C'est en effet un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui.

Je me félicite de la tenue aujourd'hui d'un débat sur les crises complexes, débat qui est la suite et la synthèse des débats que le Conseil de sécurité a tenus ces dernières années sur les aspects individuels des crises complexes et la réaction internationale. Les crises complexes exigent une réponse concertée, dans le cadre de laquelle les divers organes de l'ONU ont un rôle complémentaire à jouer.

Récemment, la contribution la plus importante du Conseil économique et social à la réaction de l'ONU face aux crises que connaissent certains pays a été son implication dans les pays africains sortant d'un conflit. Cette implication s'est concrétisée avec la création des Groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi, chargés d'examiner les besoins humanitaires et économiques de ces pays, de revoir les programmes d'appui internationaux, de fournir des conseils sur leur efficacité et de faire des recommandations pour un programme d'appui à long terme fondé sur une approche globale en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Le Conseil économique et social a commencé à évaluer les travaux de ces groupes en vue du débat qui aura lieu à la session de fond du Conseil en juillet. Les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent ont clairement montré la pertinence et l'utilité de ces groupes, qui peuvent servir de mécanismes de promotion d'une approche globale en faveur de la paix et du développement et de mobilisation d'un appui en faveur de ces pays, afin d'éviter qu'ils ne replongent dans les conflits. Même si ces groupes ont pour mission de travailler sur les pays qui sortent d'un conflit, les enseignements tirés de leur expérience sont également intéressants pour d'autres situations de crise, car ce qui importe ici, c'est de s'assurer qu'il y a concertation entre les principales parties prenantes et que l'on tient dûment compte de la multiplicité des causes sous-jacentes d'un conflit.

S'agissant de la situation en Guinée-Bissau et au Burundi, les Groupes consultatifs spéciaux du Comité économique et social ont favorisé une approche coordonnée au sein du système des Nations Unies en général : le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et ses branches politique, économique, sociale et humanitaire; les chefs des bureaux politiques des Nations Unies dans les pays concernés; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la fois au siège et sur le terrain; ainsi que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les Groupes ont dû faire appel à tous ces organes pour avoir une idée claire de la situation, faire des recommandations politiques et proposer des mécanismes pour appuyer ces pays. Ce faisant, le processus intergouvernemental a préconisé et encouragé une plus grande cohérence dans les activités du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social, instance ouverte aux institutions des Nations Unies, à la société civile et, de plus en plus, au secteur privé, est l'instance idéale pour ce faire.

En outre, les Groupes ont établi une coopération étroite avec les institutions de Bretton Woods, ce qui constitue un aspect très important de l'évolution du travail de l'ONU dans les domaines économique et social. Les relations de travail entre le Conseil économique et social et ces institutions sont aujourd'hui une réalité dans le processus d'examen du financement du développement et dans les débats sur le

développement durable. Elles demeurent moins systématiques dans les domaines de la sécurité et politique, et pourraient être renforcées de sorte que les analyses et la capacité d'action des institutions de Bretton Woods puissent être pleinement exploitées en synergie avec l'action de l'ONU. Étant donné le rôle que jouent ces institutions dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, comme dans le cas du Burundi, il nous faudra également renforcer nos liens dans ces domaines.

Pour assurer la cohérence, ces initiatives prises par le Conseil économique et social doivent être reliées aux travaux du Conseil de sécurité. Je suis heureuse de voir, Monsieur le Président, que nos organes respectifs interagissent de façon plus fréquente et plus cohérente, et j'en veux pour preuve les références au Conseil économique et social apparaissant dans les déclarations présidentielles du Conseil de sécurité sur des questions d'intérêt commun. Nous devons continuer sur cette lancée, car c'est ainsi que nos deux Conseils, dans l'exercice des rôles et responsabilités respectifs dont ils sont investis en vertu de la Charte, pourront concrétiser l'idée d'une approche globale en faveur de la paix et du développement que le système des Nations Unies préconise.

Le Groupe de travail chargé des questions de transition par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, créé par le Conseil économique et social suite au rapport de 2002 du Secrétaire général, intitulé « Renforcer l'ONU » (A/57/387), a récemment présenté son rapport. Le rapport sur les questions de transition repose sur l'expérience de pays très divers. Il fait état d'un certain nombre d'anomalies observées dans les processus de transition et énonce clairement les problèmes que rencontre tout le système dans sa réaction face à ces problèmes. Les conclusions principales de ce rapport, auxquelles nous devons à présent trouver des solutions concrètes, sont notamment les suivantes.

L'aide humanitaire, le redressement, le relèvement et la reconstruction peuvent se chevaucher et se chevaucheront. Souvent, ces actions doivent continuellement s'accompagner de mesures d'atténuation et de prévention des crises pour éviter les revers.

Le maintien de la paix et la sécurité doivent être partie intégrante de toute démarche cohérente. Il est essentiel que les autorités gouvernementales et locales des pays touchés prennent leur destin en main. Puisque la responsabilité en repose sur les pays eux-mêmes, le renforcement des capacités, l'adoption d'une approche participative et le renforcement du processus de prise de décision sont les éléments clefs d'une transition véritable. Les questions transversales de la sexospécificité et des droits de l'homme doivent être dûment prises en compte dans toute planification et toute action.

Les questions concernant la justice et l'État de droit sont souvent au cœur des conflits et leur importance est de plus en plus reconnue lorsque l'on planifie la réaction de la communauté internationale aux différentes situations de crise. Puisqu'il est essentiel de s'atteler à régler les problèmes liés à l'état de droit tout au long d'un conflit, la mise en place d'une réaction efficace de la part du système des Nations Unies aux défis posés par les situations de crise complexe tirerait profit d'une coopération accrue entre nos organes respectifs et l'ensemble du système des Nations Unies.

Un financement suffisant, souple et continu est nécessaire. D'importantes discussions se déroulent actuellement sur le rôle des donateurs extérieurs et sur l'aide en cas de conflit et elles seront certainement reflétées dans les différents segments de la session du Conseil économique et social (ECOSOC).

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur une réunion de l'ECOSOC qui se tiendra le 12 juillet, dans le cadre de sa session de fond, et portera sur la transition du secours au développement. Cet événement constitue un premier pas important et la première initiative de ce type au niveau intergouvernemental. Elle mérite donc un suivi inclusif d'une manière ou d'une autre. Je suis sûre que ces discussions et les conclusions qui en ressortiront seront aussi très pertinentes pour le Conseil de sécurité, car elles contribueront à améliorer l'intervention de l'ONU dans cette phase critique des situations de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente du Conseil économique et social de sa déclaration.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, remercier votre pays, le Pakistan, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance publique du Conseil de sécurité, qui nous offre une

occasion privilégiée de réfléchir ensemble aux réactions de l'Organisation des Nations Unies face aux crises complexes.

Comme cela a été souligné par la présidence dans le document qui a été distribué pour guider le débat sur cette question, les crises complexes sont des conflits qui n'ont pas simplement une dimension militaire et sécuritaire, mais qui présentent également des aspects politiques, économiques, sociaux et humanitaires, et qui souvent dépassent les frontières nationales pour prendre de plus en plus une dimension régionale.

L'exposé que nous venons d'entendre ce matin, et dont nous remercions M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, souligne le formidable défi que posent logiquement les crises complexes aux peuples qui en sont les victimes, aux régions directement touchées, mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble et, bien entendu, au système des Nations Unies.

De manière générale, nous partageons l'opinion selon laquelle l'apparition d'États en situation de délabrement ou d'échec constitue une véritable menace pour la stabilité régionale, et dans certains cas, également pour la stabilité mondiale. Il en résulte qu'il incombe à la communauté internationale de réagir, de manière résolue, à ces situations.

L'instabilité politique n'est qu'un des facteurs, même s'il est important, à l'origine de ces crises complexes. D'autres facteurs jouent aussi un rôle très important dans l'apparition de ces crises et dans leur aggravation, et souvent ils résultent aussi de ces mêmes crises. Je pense ici aux facteurs environnementaux, aux problèmes tels que la pauvreté extrême, les mauvaises conditions sanitaires ou ceux liés aux graves inégalités sociales et sexuelles, ainsi qu'aux déplacements forcés de populations, entre autres.

Les défis que posent ces crises complexes sont sensiblement différents de ceux posés par les menaces plus traditionnelles et ils ne manquent pas de susciter, au sein de la communauté internationale, un débat sur le nécessaire équilibre entre souveraineté de l'État et action collective. Nous parlons ici de menaces qui ne respectent pas les frontières et qui ne peuvent, par conséquent, être affrontées qu'à travers une coopération et une action internationales efficaces.

Dans l'analyse des crises complexes, la distinction entre la prévention des conflits et, d'autre part, le maintien et la consolidation de la paix s'estompe de plus en plus. La consolidation de la paix commence bien souvent pendant la phase de maintien de la paix et cela explique l'apparition des mandats complexes et pluridimensionnels pour les missions, approuvés régulièrement par le Conseil de sécurité ces dernières années. Parallèlement, la phase de consolidation de la paix revêt une dimension très importante, celle de la prévention, afin d'empêcher précisément que la situation fragile qui caractérise les États qui sortent d'un conflit ne dégénère en un nouveau conflit armé.

Il ne faut pas oublier non plus que la plupart des conflits, de nos jours, sont des conflits essentiellement internes et qu'ils ont souvent un caractère récurrent. Environ 40 % des États qui sortent d'une situation de conflit se retrouvent dans une dynamique d'affrontement armé à moyen terme, pourcentage qui atteint même 60 % dans le cas de l'Afrique. Prévenir la résurgence d'un conflit est donc essentiel, voire plus important encore que prévenir l'émergence d'un conflit. Cet aspect devrait dûment pris en compte dans les travaux du Conseil de sécurité.

Lorsque l'on traite de crises complexes, la prévention, comme M. Egeland l'a souligné, joue un rôle fondamental. La prévention des conflits doit reposer sur un vaste concept de la sécurité, combinant les aspects politiques avec la bonne gouvernance, le développement durable, le respect des droits fondamentaux de l'homme et la lutte contre les inégalités et l'exclusion.

En matière de prévention, il est fondamental que l'alerte rapide s'accompagne d'une réaction rapide. Avoir les informations nécessaires sur un possible conflit ne sert pas à grand chose si la communauté internationale n'est pas disposée à agir avec détermination pour l'éviter. Parfois, notre attention est détournée des conflits en puissance par la nécessité de s'attaquer aux conflits qui ont déjà éclaté. L'alerte rapide n'est également utile qu'accompagnée d'un effort immédiat pour endiguer et atténuer la situation de conflit. L'alerte et la réaction rapides exigent une analyse de la situation qui inclue les causes profondes de la crise, un suivi des processus et des facteurs, et une intervention prévoyant des mécanismes et des mesures pour répondre aux causes profondes du conflit.

L'alerte et la réponse rapides exigent, par conséquent : une bonne compréhension de la situation, qui passe par l'analyse des causes du conflit; une capacité d'anticipation, grâce au suivi et à l'analyse des processus du conflit et du contexte particulier dans lequel il se déroule; et une intervention, fondée sur un large inventaire des mécanismes et des mesures adaptées à la situation.

S'il existe au sein du système des Nations Unies de nombreux mécanismes d'alerte rapide, nous considérons que le temps est venu d'étudier sérieusement la façon de coordonner ces mécanismes pour que les informations dont ils disposent puissent contribuer au processus de prise de décisions de façon efficace et immédiate. À cet égard, le rôle qui revient au Secrétaire général en vertu de l'Article 99 de la Charte est fondamental. En particulier, l'initiative prise par le Secrétaire général de nommer un conseiller spécial pour la prévention du génocide et d'autres crimes particulièrement graves est prometteuse en ce que cela permettra de veiller à ce que les informations pertinentes parviennent à temps aux plus grands organes de décision.

Mais la prévention d'une crise ou de sa récurrence ne peut incomber seulement au Conseil de sécurité. Cette tâche doit être partagée entre les différents organes et agences du système. Cela soulève la question cruciale de l'architecture institutionnelle dont doit disposer l'Organisation et la question de savoir si elle se prête bien, particulièrement dans la phase de transition après un conflit, à la stabilisation, au relèvement et à la reconstruction.

L'interaction croissante entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux de l'Organisation, ainsi que les Haut Commissaires des Nations Unies pour les réfugiés et aux droits de l'homme, devient de plus en plus nécessaire afin d'offrir une réponse cohérente et intégrée aux problèmes posés par les crises complexes. Ici, j'aimerais saluer la présence à nos côtés de la Présidente du Conseil économique et social, que nous remercions de sa contribution aux tâches et aux mesures entreprises par le Conseil économique et social dans ces domaines, et pour lesquelles il est incontestablement très bien adapté, notamment au titre de l'Article 65 de la Charte. Un exemple concret de cette interaction accrue entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité sera justement la participation de représentants de certains des groupes consultatifs ad hoc du Conseil économique et social à la mission que le Conseil de sécurité a prévu d'envoyer dans la région d'Afrique de l'Ouest en juin prochain.

Lorsqu'une crise est déclenchée et que le Conseil de sécurité et les organismes du système doivent y faire face, ce type de crises complexes doit être abordé par le biais de la mise en oeuvre conjuguée et cohérente des mesures suivantes.

Premièrement, il convient de disposer au niveau local d'une direction forte qui dispose d'une assise sociale importante au sein de la population et puisse compter sur l'appui énergique de la communauté internationale, faute de quoi, les efforts internationaux risquent d'échouer, en particulier dans le domaine humanitaire. Deuxièmement, il faut mettre sur pied un plan intégré, attentif aux conditions sur le terrain et qui évite la tentation d'une sortie précipitée : un succès militaire immédiat ne garantit pas une solution de fond à la crise complexe ou à l'urgence en question. Troisièmement, il convient de mobiliser des ressources suffisantes au service de ce plan intégré, en ayant recours aux mécanismes adaptés, afin que ces ressources ne soient pas gaspillées. Quatrièmement, il est nécessaire de maintenir un suivi continu de la mise en œuvre du plan et de l'évolution sur le terrain pour être à même de répondre à tout changement de circonstances.

Dans le contexte des crises complexes, nous ne pouvons omettre le rôle pertinent des organisations régionales compétentes et principalement, pour ce qui concerne les crises en Afrique, de l'Union africaine et d'organismes tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Dans le contexte européen, dans lequel s'inscrit l'Espagne, je voudrais souligner que l'Union européenne travaille activement à mettre en pratique la Déclaration commune relative au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion civile des conflits, signée avec l'ONU en septembre 2003.

De même, le rôle de la société civile internationale, en coopération avec les gouvernements et les organisations internationales, est essentiel. À cet égard, je voudrais mettre en exergue l'adoption à Dublin, en avril dernier, d'un programme d'action sur la prévention des conflits violents. Ce programme est le résultat d'un processus de dialogue entre plus de 200 participants, qui comprennent des organisations de la société civile, des gouvernements et des organisations

multilatérales. Il contient d'intéressantes recommandations sur la coopération entre la société civile et le système des Nations Unies relativement aussi bien à l'alerte et à la réponse rapides qu'à l'évaluation de la situation après un conflit.

Enfin, le succès des efforts visant à transformer la dynamique de conflit qui caractérise les crises complexes en dynamique de paix dépend en dernière analyse d'un ferme engagement de la communauté internationale à long terme, qui doit comprendre : un plan intégré doté d'objectifs clairs; l'engagement des autorités de l'État qui sort d'un conflit de mettre en marche les réformes nécessaires pour progresser dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale; et un appui politique et financier de la communauté internationale aux institutions de transition permettant de les accompagner et de leur apporter les moyens voulus face aux défis de reconstruction de la paix à relever dans la phase qui suit un conflit.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la séance d'aujourd'hui. Je salue également la présence ici de l'Ambassadrice Rasi, Présidente du Conseil économique et social, et du Secrétaire général adjoint, M. Egeland que je remercie de leurs déclarations.

Depuis la fin de la guerre froide, certaines régions du monde ont été affligées par des conflits fréquents – surtout des conflits internes – aux dimensions ethniques et religieuses, ainsi que politiques, économiques, sociales et humanitaires. Dans de nombreux cas, ces conflits nuisent à la paix et à la stabilité des États et régions voisins. La question importante de savoir comment on peut faire face efficacement à ces crises complexes appelle une réflexion approfondie du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU. À cet égard, j'aimerais faire les observations suivantes.

Premièrement, la priorité doit aller à la prévention. La prévention des conflits est la première étape du règlement des crises complexes et une étape d'importance. Ces dernières années, face à la multiplication des crises complexes, le Secrétaire général a réitéré que l'ONU devait passer d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions sur la prévention des conflits. Nous appuyons les efforts accrus déployés par l'ONU afin d'ajouter la diplomatie préventive à l'arsenal des instruments importants dont elle dispose pour s'acquitter de ses fonctions.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale en la matière, doit formuler une stratégie préventive intégrée adaptée aux caractéristiques particulières des crises complexes. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les différentes institutions des Nations Unies doivent, sur la base de leurs avantages comparés, et dans le cadre de leurs compétences respectives, créer une synergie entre leurs efforts de prévention des conflits.

La deuxième priorité, doit être le développement. Certes, la résolution des crises complexes nécessite une série de mesures qui inclut la maîtrise et le règlement des conflits, la réforme du secteur de la sécurité, la fourniture de secours humanitaires, l'instauration de l'état de droit et la promotion de la bonne gouvernance. Afin d'éliminer les causes profondes, sous-jacentes des crises, le développement doit devenir une priorité première.

Depuis la fin de la guerre froide, la plupart des crises et des conflits se produisent dans des pays ou des régions sous-développés, du fait de leur pauvreté chronique et de leur retard, et du fait qu'ils ne peuvent tirer profit de la mondialisation économique. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies devrait davantage s'attacher au développement, vivement encourager une culture du développement, s'efforcer d'aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à développer leurs économies et accroître son engagement dans la reconstruction aux niveaux régional et national après conflit. Le Conseil économique et social peut jouer un rôle encore plus important en la matière.

Troisièmement, la synergie et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales doivent être renforcées. Les organisations régionales possèdent un atout unique s'agissant de maintenir la stabilité des régions. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a eu une coopération fructueuse avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales et sous-régionales sur les questions de la Sierra Leone, du Libéria, de la Côte d'Ivoire et du Burundi. Afin de

renforcer cette synergie et cette coopération, le Conseil de sécurité, lorsqu'il traite des crises complexes, devrait plus largement chercher l'avis des organisations régionales, leur faire part des informations qu'il possède et arriver à une plus grande complémentarité avec elles.

Les envoyés spéciaux du Secrétaire général peuvent se joindre aux envoyés spéciaux de l'Union africaine et d'autres organisations régionales dans leurs bons offices et leurs efforts de médiation. De plus, l'Organisation des Nations Unies devrait accroître son aide aux organisations régionales, telles l'Union africaine, pour leur permettre de renforcer leur capacité générale en matière d'alerte rapide, de maintien de la paix et d'autres initiatives.

L'expérience de l'Organisation des Nations Unies a montré qu'il n'existe pas de formule universelle applicable au règlement des crises complexes. Chaque solution doit être façonnée en tenant compte des conditions sur le terrain, des cultures différentes et de l'histoire. Parallèlement, dans le règlement des crises la volonté des personnes dans les pays concernés doit être respectée, et elles doivent être pleinement consultées. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que les programmes de règlement de conflits contribueront vraiment à régler les crises et à conduire à la paix.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous dire notre gratitude, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur une question aussi essentielle que les crises complexes qui appellent une réponse de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également heureux de compter parmi nous le Secrétaire général adjoint Jan Egeland, chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que l'Ambassadrice Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

Nous pensons que notre réponse aux crises dans le monde n'a pas été totalement adéquate – l'approche militaire face à des questions de sécurité a pris le pas sur l'approche humaine et, comme l'a indiqué votre document officieux du 18 mai, nous estimons que « la corrélation intrinsèque entre la paix et le développement doit rester au cœur de l'action des Nations Unies » face aux crises complexes.

Le Président a présenté une série de questions que ce débat sur les crises complexes devrait essayer de traiter avec clarté et objectivité. Je vais centrer mes observations sur deux d'entre elles : l'approche diplomatique préventive et la consolidation de la paix après les conflits.

Sur l'approche diplomatique préventive – ou ce que nous pourrions appeler l'effort pour éviter les conflits – nous pensons qu'un rôle beaucoup plus énergique et cohérent doit être joué par l'ensemble du mécanisme de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies. Il s'agit donc pour notre Organisation et tous ses membres de retrouver à neuf la résolution des « peuples des Nations Unies » manifestée dans le Préambule de la Charte. Cela signifie également un engagement renouvelé aux nobles objectifs des buts et principes de la Charte. Le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2005 représente une occasion en or que nous ne devons pas laisser passer. Il devrait être le point culminant des nombreux efforts qui sont actuellement déployés dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les réalités internationales changent à un rythme alarmant, requérant de l'Organisation un changement institutionnel, y compris une réforme du Conseil de sécurité car sa composition et ses procédures sont devenues clairement inadaptées aux besoins actuels liés à sa responsabilité principale – le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Une revitalisation de l'Assemblée générale est également requise. Parallèlement à la remise à jour de ses méthodes de travail, elle doit pleinement utiliser les fonctions potentielles envisagées aux Articles 10, 11 et 13 de la Charte.

À ce sujet, l'Assemblée générale devrait jouer un plus grand rôle dans l'examen des principes généraux de coopération dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et appeler l'attention du Conseil sur les situations qui risquent de mettre en danger la paix et la sécurité. L'Assemblée devrait également accroître de manière significative son rôle en matière de promotion de la coopération dans le domaine politique, améliorant ainsi sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Des recommandations appropriées devraient être faites à cet égard.

Tout l'éventail des instruments concernant le règlement pacifique des différends et les mesures concernant les menaces à la paix, les ruptures de la paix et les actes d'agression, ainsi que les accords régionaux, devraient être revus au plus tôt. Je me réfère

aux chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies.

Les organisations régionales ont un rôle de plus en plus important à jouer dans l'ensemble des efforts internationaux en matière de paix et de sécurité. Nous en avons eu des exemples, il y a quelques semaines, lorsque le président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est venu nous faire un exposé d'information.

Mais nous voyons le rôle premier de ces organisations régionales comme un rôle de prévention. Leur contribution particulièrement importante est de traiter des causes profondes des conflits et des violations des droits de l'homme avant qu'elles ne dégénèrent en conflits majeurs. Les organisations régionales plus petites sont plus souples et plus proches des sources de conflit que l'Organisation des Nations Unies. Elles sont donc mieux à même de détecter les premiers symptômes et d'agir rapidement, empêchant ainsi que des différends entre États ne dégénèrent en manifestations d'intolérance, de préjudice, de haine et en conflit.

En outre, les causes profondes de conflit sont souvent spécifiques à une région : elles peuvent être au Kosovo très différentes de celles du Darfour, qui en retour diffèrent considérablement de celles en Haïti. La diplomatie préventive devrait régulièrement être le fait des organisations régionales. Nous estimons que le partenariat entre ces organisations et l'Organisation des Nations Unies devrait être élargi.

Nous nous félicitons des réunions périodiques avec les organisations régionales, encouragées par l'Organisation des Nations Unies, qui visent à tirer parti au maximum des ressources et à éviter les doubles emplois. Dans de nombreux cas, la communauté internationale doit fournir de l'aide pour permettre aux organismes régionaux d'assumer leurs responsabilités.

Lorsque la prévention échoue et qu'une action coercitive est nécessaire, faut-il le préciser, l'action militaire doit demeurer la prérogative du Conseil. Le Conseil peut également donner pouvoir aux organismes régionaux de mener ces actions, comme le stipule l'Article 53 de la Charte, quand une telle possibilité est prévue dans leur charte constitutive.

Le sous-développement et la sous-éducation sont à l'origine de la plupart des conflits dans le monde. Les inégalités économiques et la pauvreté accentuent les différences et l'intolérance, et provoquent invariablement des frictions et, pour finir, des conflits. D'un point de vue strictement théorique, il est utile de noter que les causes profondes des conflits persisteront après les interventions de maintien de la paix si l'on n'apporte pas suffisamment d'attention au développement durable, créant ainsi un cercle vicieux.

Cela m'amène à mon deuxième point : la consolidation de la paix, prise dans le sens des efforts d'après conflit qui doivent suivre une opération de maintien de la paix. Comme nous l'avons vu dans notre récent débat sur la question, sur les 15 opérations de maintien de la paix actuellement déployées par l'Organisation des Nations Unies, huit sont considérées comme complexes.

Dans les crises complexes, l'État et la société sont affaiblis. L'ONU ne peut donc se contenter d'assurer la sécurité militaire. Une notion beaucoup plus élargie de la sécurité doit être appliquée à ces situations : la population doit être protégée, l'assistance humanitaire fournie, la réconciliation entre les factions favorisée, les combattants désarmés et réinsérés, les autorités provisoires mises en place, l'ordre public rétabli, les élections organisées, les institutions gouvernementales réformées, et l'infrastructure et l'économie relevées. La liste est longue, mais elle n'est peut-être pas exhaustive.

Nous estimons que le relèvement économique est un élément sur lequel nos résolutions n'ont pas suffisamment insisté. Il nous faut consacrer plus de temps et d'énergie et dépenser nos ressources plus efficacement pour mettre en place des programmes économiques à effet rapide qui pourraient en peu de temps transformer les réalités quotidiennes des personnes et des petites collectivités. Nous estimons que la seule façon de faire durer la paix est de renforcer les composantes de développement des opérations de maintien de la paix.

Puisque le Conseil est l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il nous incombe donc de nous assurer que les opérations de maintien de la paix sont efficaces. Mais elles ne peuvent être efficaces – et rentables – que si nous incorporons des mécanismes de paix durable dans nos résolutions. Faute de quoi, les pays et les populations pourraient aisément replonger dans un conflit. Nous devons faire preuve de plus de créativité dans la poursuite de notre objectif commun d'une paix durable

et exiger l'intervention directe du Conseil économique et social et des institutions des Nations Unies. Notre concept de stratégies de sortie doit être principalement assorti de critères réalistes plutôt que lié au respect d'échéances rigides.

Les événements qui se sont succédé récemment montrent que nous courons le risque de rester empêtrés dans une lutte prolongée pour la paix et la sécurité. Ils nous amènent également à penser que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent faire encore davantage pour veiller à ce que disparaisse le risque apparent d'incapacité du système au niveau régional ou mondial. Les opérations de maintien de la paix représentent notre riposte établie face à ces événements, et leurs résultats passés témoignent de nombreux succès. Mais dès que le maintien de la paix est nécessaire, la prévention des conflits a été nécessaire au préalable et la consolidation de la paix le sera postérieurement.

Nous pourrions progresser à l'avenir vers la mise en place d'opérations destinées à éviter les conflits. S'il est vrai que nous travaillons dans le cadre actuel du maintien de la paix, nous devrions toutefois être à même de provoquer un changement institutionnel à l'ONU et d'inciter les organisations régionales à mieux appréhender les causes profondes des conflits. Nous devrions également incorporer bien d'autres éléments de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits, en particulier les capacités en matière de développement et d'éducation, dans les opérations de maintien de la paix.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, au moment où notre Conseil tient sa dernière séance publique de ce mois, de vous dire toute l'appréciation de ma délégation, à vous personnellement et aux membres de notre délégation, pour la manière, à tous égards, digne d'éloge dont vous avez dirigé nos travaux. Je veux vous dire aussi notre reconnaissance pour le choix du thème de notre débat d'aujourd'hui, dont la pertinence pour les travaux du Conseil est admise par l'ensemble des États Membres, et auxquels les contributions de Mme Rasi et de M. Egeland ont apporté un éclairage et conféré une dimension, ce qui nous aidera sans nul doute à élargir notre vision et à affiner notre réponse aux défis dont nous sommes saisis.

Associant notre Organisation qui est, par essence, un système complexe à des situations de crises complexes, le thème que vous nous avez proposé ne manque assurément pas d'intérêt. Il est solennellement rappelé dans la Déclaration du Millénaire que le caractère multidimensionnel des défis auxquels l'Organisation se voit confrontée requiert une approche multidisciplinaire associant des intervenants multiples tant au stade du diagnostic que du traitement des crises.

Dans le cas particulier des crises complexes, un premier constat s'impose: le plus grand nombre de situations dont le Conseil de sécurité est saisi au titre de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe relèvent de cette catégorie. Les autres organes principaux et les agences du système des Nations Unies sont, de la même manière, confrontés à cette réalité.

S'il n'est pas indiqué d'avancer une définition unique de ces situations, leur observation permet cependant d'identifier un certain nombre d'éléments récurrents qui les caractérisent. Parmi les causes des conflits et crises complexes, on retrouve, en effet, presque invariablement la pauvreté, la corruption, les tensions ethniques ou religieuses attisées par les extrémismes, le déni de la citoyenneté, l'accaparement de richesses par des groupes sociaux, seuls ou en liaison avec des intervenants étrangers, l'exclusion et les inégalités sociales que ces pratiques génèrent.

Les facteurs de déclenchement de ces crises peuvent être variés mais toutes ont, en commun, les mêmes conséquences. Elles se traduisent par des flux massifs de personnes déplacées et de réfugiés fuyant les combats et l'insécurité et par la dégradation des systèmes de production qui leur est concomitante. Le délabrement de l'économie accélère ensuite celui de l'État, qui se voit contester ses pouvoirs et prérogatives par des systèmes mafieux qui se développent sur ses ruines en vue de s'assurer le contrôle de ressources naturelles dont l'exploitation illégale leur donnera les moyens de faire durer la crise dont le règlement viendrait contredire leurs intérêts.

La complexité de la crise ne s'arrêtera pas là pour autant. Les flux frontaliers des populations réfugiées et les réalités ethniques qui transcendent les frontières dans la plupart des zones de conflit viendra imposer aux économies des pays voisins un fardeau, le plus souvent insupportable, qui aura pour conséquence d'impliquer les États dans la crise. À ce stade, elle atteint un palier supérieur de complication avec l'ingérence des États voisins, motivés parfois par le

souci légitime de se préserver des conséquences négatives de l'instabilité, mais aussi, plus fréquemment, par le jeu des solidarités tribales ou ethniques derrière lesquelles transparaît très vite l'idée de se dédommager du préjudice subi qui cache mal les convoitises sur les ressources de l'État voisin désintégré ou en voie de l'être. Le faisceau d'intérêts convergents entre les groupes armés mafieux, les voisins et les mercenaires et aventuriers étrangers, qui ne tardent jamais à se manifester dans ce genre de situations, donnent ainsi naissance à une économie de conflit conçue et fonctionnant pour faire durer la crise et empêcher le relèvement de l'État.

C'est là un rappel de faits bien connus de tous, mais néanmoins indispensable pour appréhender la nature de la réaction de l'Organisation des Nations Unies. Il ne serait que juste, me semble-t-il, de reconnaître que notre Organisation a pris depuis plusieurs années déjà l'exacte mesure de cette complexité et qu'elle a entamé le processus de son adaptation aux plans conceptuel et structurel. L'approche globale et intégrée a enregistré des progrès vérifiables tant à travers les décisions prises par le Secrétaire général, pour ce qui relève de ses prérogatives, dans le domaine de la coordination interinstitutions que dans la mise en oeuvre progressive et continue des recommandations du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Il est indéniable, en effet, que les opérations de maintien et de consolidation de la paix revêtent un caractère pluridisciplinaire de plus en plus marqué.

En outre, au titre de la prévention et du règlement des conflits, le recours aux ressources offertes par le Chapitre VIII de la Charte tend à devenir plus systématique pour intégrer dans cette approche la contribution des organisations régionales et sous-régionales. Le rôle important des représentants spéciaux du Secrétaire général, à cet égard, est à souligner.

Cependant il nous paraît encore prématuré de parler de véritables stratégies globales et intégrées pour faire face aux crises complexes à tous les stades de la prévention, du règlement et de la consolidation de la paix. La situation est telle, en effet, que le nombre exponentiel des crises pousse vers les cimes les besoins. Les opérations en cours ont dépassé le chiffre de 50 000 hommes et devraient bientôt s'établir à 60 000 pour un budget annuel jamais égalé d'environ 3,5 milliards de dollars. Ce budget, qui avoisine les montants mis au service du développement par la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, permet de situer clairement la lacune dans la réponse que la communauté internationale veut globale et intégrée pour prévenir les conflits et assurer la sécurité humaine.

Cette lacune appelle à être comblée, de notre point de vue, sans doute par une approche plus audacieuse et plus pointue en matière de détection et de prévention des conflits, mais également par l'introduction de la dimension du développement dans les opérations complexes de l'ONU pour en faire une partie intégrante, au même titre que la dimension humanitaire et droits de l'homme aujourd'hui largement admise et rendue nécessaire par les violations massives des droits de l'homme et autres atrocités perpétrées à l'occasion de conflits armés.

Nous demeurons conscients que cette affirmation interpelle la Charte, qui attribue à d'autres organes la responsabilité des questions du développement, mais elle nous est inspirée par le diagnostic lucide établi par le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, qui montre les limites objectives de l'implication a posteriori du Groupe des Nations Unies pour le développement. C'est le lieu sans doute, dans le contexte de la réflexion en cours sur la réforme de l'Organisation, de s'interroger sur les aménagements à apporter à la Charte dans le sens de la réponse intégrée qui est recherchée.

Nous comprenons, par ailleurs, que l'approche régionale du traitement des crises complexes nécessite la mise en place de piliers régionaux destinés à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources qu'elle aurait engagées selon le schéma de l'architecture de sécurité internationale antérieur. Sur le continent africain en particulier, cela signifie que l'architecture de sécurité régionale que les pays africains tentent de mettre en place et qui a culminé cette semaine avec le lancement du Conseil de la paix et de la sécurité doit bénéficier du même niveau d'attention en terme d'allocations de ressources que les opérations internationales. Ma délégation se félicite, à cet égard, de la mise en place par l'Union européenne d'une facilité de financement destinée à appuyer ce processus et notamment le principe de force africaine en attente.

Enfin, ma délégation estime qu'une réforme profonde du mode d'intervention de la communauté internationale est nécessaire et qu'elle a des corollaires essentiels : la réforme de leur mode de financement et l'élargissement du Conseil de sécurité.

M. Adechi (Bénin) : Nous vous savons gré, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de nous convier à cette réflexion sur la réaction de l'Organisation des Nations Unies aux crises complexes.

Les deux dernières décennies ont été particulièrement marquées par une évolution considérable du rôle de l'ONU dans les conflits armés. La complexité de ces conflits a contraint la communauté internationale à approfondir l'analyse de leurs causes profondes et à se frayer de nouvelles pistes pour y faire efficacement face. C'est le résultat d'une approche plus large de la notion de menaces à la sécurité internationale répondant à l'urgente nécessité d'y inclure désormais les menaces non militaires et de prendre davantage en compte la dimension préventive du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est ce qui a conduit le Conseil de sécurité à déclarer, à l'issue de sa première réunion au sommet tenue le 31 janvier 1992, que

> « La paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Il incombe à tous les Membres des Nations Unies, agissant dans le cadre des organes appropriés, d'attacher la plus haute priorité à la solution de ces problèmes. » *(S/PV.3046, p. 143)*

Les changements qui sont intervenus tiennent avant tout à la prise de conscience de la pluralité des facteurs qui contribuent à la gestation des crises, à leur enlisement et à l'éclatement des conflits armés, facteurs qui doivent également être cernés de plus près dans les efforts de règlement et de construction de la paix. Ainsi, le système des Nations Unies a été amené, d'une part, à ébaucher une stratégie visant à substituer progressivement à la culture de la réaction, une culture de prévention des conflits, et à remplacer, d'autre part, la pratique de l'action en rangs dispersés par une coordination globale des interventions.

À cet égard, l'aide au développement doit servir de cadre pour accroître et intensifier le dialogue entre les donateurs et les bénéficiaires pour promouvoir la création de structures inclusives et le développement d'une capacité nationale d'absorption la plus large possible. C'est ainsi qu'il peut devenir un instrument privilégié de promotion de la paix et de prévention des conflits.

L'élargissement du concept de maintien de la paix et de la sécurité internationales interpelle également le Conseil de sécurité quant à la validité de son mandat face aux nouveaux défis, et quant à la légalité des initiatives qu'il est amené à prendre en légiférant là où le droit international n'a pas encore établi de normes et de règles.

Enfin, les mutations qui caractérisent les conflits imposent l'engagement de ressources importantes sur une plus longue durée, car un accord unanime s'est imposé sur le constat que le développement est la meilleure forme de prévention des conflits. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est interpellé donc à bien des égards et doit se préoccuper désormais autant de la nature des crises que de la prévention de graves violations des principes d'humanité qui sont à l'origine de ces conflits ou qui en résultent.

La présence à ce débat de Mme la Présidente du Conseil économique et social et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence est, à ce titre, révélatrice. De plus en plus, le critère majeur pour définir le seuil d'intervention est le coût humain et social effectif ou prévisible des crises complexes. Cela exige du Conseil une surveillance de leur évolution et l'adoption de mesures appropriées relevant de son ressort pour protéger les populations et garantir leur droit à la vie en cas de nécessité.

Le Conseil a, à sa disposition, une gamme variée d'instruments qu'il a expérimentés au cours de ces dernières années pour maîtriser des situations critiques et pour endiguer leur cours dans le sens d'une évolution positive. Plus que par le passé, l'obligation d'agir découle de la responsabilité de protéger et de la prérogative exclusive qui est conférée au Conseil de sécurité en ce qui concerne l'autorisation de l'emploi légal de la force à cette fin. C'est pour cette raison également que le Conseil de sécurité est davantage

interpellé sur la lenteur qu'il met à réagir, car les crises humanitaires soulèvent davantage l'attention sur le principe de la protection de la dignité humaine.

De ce point de vue, il est particulièrement important que le Secrétaire général exerce pleinement et efficacement la prérogative dont il est investi d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le stipule l'Article 99 de la Charte.

Il est un fait que, pendant longtemps, les circonstances historiques de la création de l'Organisation et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États consigné dans la Charte ont conduit à privilégier, dans l'exercice de cette prérogative, les crises et les conflits internationaux. Cependant, la multiplication de conflits intra-étatiques a créé une nouvelle donne pour l'exercice des responsabilités du Secrétariat et du Conseil de sécurité dans le domaine de la diplomatie préventive. Ils disposent pour cela d'un atout majeur que constitue la représentation des Nations Unies dans la grande majorité des pays du monde. Il convient de ce fait d'accorder un haut degré de priorité à la fonction de diplomatie préventive qui doit, en s'appuyant sur cette représentation mondiale de l'Organisation et sur sa légitimité, affiner sa capacité d'analyse et d'anticipation des crises et s'attacher à contribuer à les désamorcer à une phase précoce de leur développement par ses bons offices, dans le cadre d'une action concertée en relation avec le Conseil de sécurité et les organes compétents des organisations régionales et sous-régionales concernées.

Au plan de l'élaboration des politiques, l'action visant l'éradication des causes profondes des conflits, les opérations de maintien de la paix, le secours humanitaire, les efforts déployés pour la construction de la paix et pour promouvoir la réconciliation nationale après les conflits et le développement à long terme ne peuvent donc être considérés comme des étapes séparées ou des paramètres isolés. À cet égard, il est heureux de constater que, de plus en plus, il s'ébauche au sein de la communauté internationale, et particulièrement du système des Nations Unies, une claire conscience de la nécessité d'inscrire la réponse aux crises complexes dans le cadre d'une stratégie aussi bien globale que régionale. Cela requiert de la part du Conseil de sécurité qu'il assume un rôle d'impulsion stratégique dans une approche multidisciplinaire, englobant dans son champ d'action l'ensemble des institutions de la famille des Nations Unies, en raison des liens qui existent entre les causes des conflits et des interactions que celles-ci exercent les unes sur les autres à raison de la nécessité d'une action coordonnée de tous les acteurs pour les maîtriser.

Une telle démarche permettrait au Conseil de sécurité d'affirmer son leadership dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales de manière durable. Pour ce faire, les modes de concertation et de consultation du Conseil de sécurité avec les organes pertinents du système des Nations Unies devront être repensés et améliorés. Il va sans dire que, dans ce contexte, la question d'une lecture plus flexible du mandat du Conseil de sécurité se pose.

Le Conseil devra affiner aussi ses propres instruments, tels que les sanctions générales ou ciblées, les commissions d'enquête, les missions d'observation, le désarmement préventif, l'établissement de zones démilitarisées – autant d'instruments utiles à la disposition du Conseil pour conduire une diplomatie préventive efficace.

En raison du volume des ressources financières désormais requises, la création de fonds d'affectation spéciaux, notamment pour les initiatives à court terme, mérite réflexion. Certains succès récents ont aussi souligné la pertinence d'un autre outil sous-utilisé, connu sous le nom de « groupe des amis ». Ce concept utilisé selon plusieurs variantes a connu des succès variés, dont le plus récent est à lier à la situation à Haïti.

Prenant en considération le rôle que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et la gestion des conflits, dans la reconstruction et dans le maintien de la paix, le Conseil doit promouvoir leur renforcement et capitaliser tout leur potentiel pour remplir au mieux leurs responsabilités.

À ce titre, je me réjouis de ce que ce débat intervienne quelques jours après l'installation et la mise en service du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cette évolution remarquable mérite d'être soutenue et encouragée. Ma délégation voudra en conséquence relayer ici les appels déjà lancés par l'Union africaine elle-même à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle apporte son soutien à cette avancée importante dans la volonté de

l'Afrique de se prendre en charge dans la gestion des problèmes qui entravent son épanouissement et son développement.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur les crises complexes et la réaction de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions également la Présidente du Conseil économique et social et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour leurs déclarations intéressantes sur cette question.

À problèmes simples, solutions simples. Mais les problèmes complexes ne demandent pas nécessairement des solutions complexes. Pour résoudre les crises complexes auxquelles est confrontée la communauté internationale aujourd'hui, il faut que le système des Nations Unies ait une réaction globale, coordonnée et durable. Une approche globale et intégrée nous permettra de nous employer sans relâche à traiter chaque crise dans sa complexité et la multitude de ses dimensions.

Les crises auxquelles est confrontée l'Organisation des Nations Unies sont devenues de plus en plus complexes. Elle comportent souvent des dimensions interdépendantes qui se recoupent. Il suffit de songer à certaines zones de conflit – par exemple, la Somalie, le Rwanda, Haïti, la Bosnie, le Libéria et la Sierra Leone – pour qu'apparaisse dans notre esprit toute la complexité de ces crises, ce qu'a été la réaction de l'Organisation des Nations Unies et ce qu'elle aurait pu être. L'expérience au Rwanda, par exemple, n'a de cesse de nous rappeler que ce génocide, qu'il est convenu d'appeler « génocide qui aurait pu être empêché », ne devrait plus jamais se reproduire. À ce stade, nous sommes confrontés à une autre situation complexe : l'Organisation des Nations Unies sera appelée à intervenir dans la consolidation de la paix en Iraq. Nous sommes en train de définir et d'affiner la réaction de l'Organisation des Nations Unies et sa stratégie en la matière.

La prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits sont au cœur du mandat de l'Organisation des Nations Unies relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ne sont pas nouvelles. D'ailleurs, nombre des programmes et projets de cet organe mondial ont un effet préventif, du moins potentiellement. Hélas, ils sont souvent disparates et incohérents. Nous devons nous attaquer aux problèmes interdépendants concernant la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits et faire clairement la distinction entre le moment où se termine la prévention des conflits et le moment où commence la consolidation de la paix après les conflits.

Les activités des Nations Unies dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits sont consacrées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, intitulé « Prévention des conflits armés » (S/2001/574). Le Secrétaire général a également présenté le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, dans une lettre datée du 12 février 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/138).

Les Philippines estiment que ces rapports sont au centre de notre débat. Je voudrais souligner certains éléments novateurs que les Philippines jugent importants, et qui pourraient faire partie de nos actions de suivi futures en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix après les conflits.

S'agissant de la stratégie en matière de prévention des conflits, les Philippines sont d'accord avec nombre des observations du Secrétaire général. Tout d'abord, la prévention des conflits et le développement durable et équitable sont des activités qui se renforcent mutuellement. Deuxièmement, une stratégie de prévention efficace requiert une approche globale qui implique des mesures à la fois à court terme et à long terme dans les domaines politique, économique, diplomatique, humanitaire, des droits de l'homme et du développement, et au niveau des institutions, ainsi que d'autres mesures prises par la communauté internationale en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux.

Troisièmement, l'action préventive doit tenir compte des causes profondes socioéconomiques, culturelles, environnementales, institutionnelles et autres causes structurelles qui, souvent, sous-tendent les symptômes politiques immédiats des conflits. Quatrièmement, nous devons envisager les aspects structurels et opérationnels de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Cela signifie qu'il faut tenir compte de la nécessité de définir les mandats des divers acteurs du système des Nations

Unies et d'assurer la synergie et la coordination entre ces fonctions.

En ce qui concerne le cadre de coopération en matière de consolidation de la paix, les Philippines souscrivent aux principes directeurs et aux possibles initiatives de coopération qui permettraient de créer un environnement propice aux activités de consolidation de la paix. Celles-ci incluent la nécessité de garantir une réaction opérationnelle rapide et une mobilisation optimale des ressources humaines, techniques et financières, ainsi que la nécessité d'orienter les efforts en vue de prévenir la réapparition du conflit. Les Philippines appuient également la suggestion de mettre en place un mécanisme d'échange d'informations pour effectuer des analyses en cas d'alerte rapide et avoir une meilleure compréhension des causes profondes d'un conflit.

Les Philippines félicitent le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour remédier à ces problèmes. Nous notons, toutefois, que certains de ces efforts ont été limités à certains secteurs et n'impliquent que certains acteurs. Une approche globale et intégrée, associant toutes les parties prenantes et traitant des aspects pluridimensionnels et complexes des situations de crise, fait défaut.

Les Groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et pour le Burundi sont des exemples des efforts louables déployés par le Conseil économique et social. Mais le rôle consultatif et la nature ponctuelle de ces groupes de travail ne peuvent en aucun cas être considérés comme appropriés. Par exemple, il existe certaines inquiétudes sur ce qu'il faut faire une fois que le mandat d'une opération arrive à expiration. Nous avons donc besoin de continuité et d'un mécanisme institutionnel qui intégrerait les aspects de la sécurité, du développement économique et de la consolidation des institutions à ces domaines.

Il est nécessaire d'intégrer les différents programmes entrepris par l'ONU et d'autres parties prenantes concernant la prévention des conflits et la consolidation de la paix et de les inclure dans une stratégie générale permettant de tenir compte des différentes préoccupations de manière durable, coordonnée et globale. Nous devons mettre en place une feuille de route pratique afin d'appliquer les recommandations spécifiques faites par le Secrétaire général dans ses rapports clefs sur la prévention des conflits et sur la consolidation de la paix après les conflits. Plus important encore, il nous faut assurer le suivi des mécanismes qui ont déjà été identifiés.

Nous devons également élaborer une stratégie complète de prévention des conflits, qui garantira le travail global et intégré de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, de la Cour internationale de Justice et du Secrétaire général, ainsi que la participation des autres acteurs, y compris les organisations régionales, les fonds et les programmes, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur des affaires et les institutions de Bretton Woods, entre autres.

La meilleure réaction possible des Nations Unies face aux crises complexes est, et a toujours été, d'éliminer les causes profondes d'un confit. Le véritable défi pour les Nations Unies est de savoir comment empêcher l'apparition ou la résurgence d'un conflit. Cela n'est possible que si les Nations Unies s'attaquent aux causes profondes des conflits et orientent les maigres ressources vers le développement. Malheureusement, si les dépenses mondiales pour les activités militaires et de défense s'élèvent à 900 milliards de dollars, les ressources consacrées au développement ne s'élèvent, elles, qu'à 500 millions de dollars environ. Si nous voulons adopter une approche pour vraiment prévenir les conflits et consolider la paix après les conflits, nous devons absolument mettre fin à cette triste contradiction.

Je voudrais à nouveau vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir retenu ce thème tout à fait opportun et important. La nécessité pour l'ONU d'avoir une réaction intégrée aux crises complexes sera aussi l'un des aspects sous-jacents d'un thème que nous aborderons lors de notre présidence le mois prochain, à savoir la question du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. La recherche d'une réaction appropriée de l'ONU aux crises complexes devrait mobiliser tous ceux qui sont en mesure ou qui sont désireux de contribuer à une réaction efficace à ces crises.

M. Duclos (France) : Permettez-moi d'abord de vous dire, Monsieur le Président, combien nous avons été heureux de travailler, pendant ces dernières semaines, sous votre présidence élégante et efficace. Je voudrais aussi vous adresser nos remerciements pour avoir choisi le thème important qui nous réunit aujourd'hui.

Comme l'illustrent à la fois les expériences des dernières années et nos travaux quotidiens, les Nations Unies sont de plus en plus souvent confrontées à des crises complexes. Celles-ci appellent de toute évidence un effort particulier de cohérence et de coordination. À cet égard, je salue les interventions que nous avons écoutées au début de la présente séance, celle de la Présidente du Conseil économique et social et celle de M. Egeland, qui ont bien montré l'attente suscitée par la réponse de l'ONU à ces crises et la nécessité d'améliorer nos instruments. Ma délégation est, pour sa part, heureuse d'avoir pu participer au Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi, qui nous a apporté des enseignements précieux.

Le non-document que vous nous avez transmis, Monsieur le Président, résume clairement la situation, et je souscris pleinement à votre analyse des différentes dimensions du problème. Comme l'avait déjà recommandé le rapport Brahimi (S/2000/809), nous devons en effet élaborer des stratégies plus complètes et mieux intégrées, qui permettent une véritable consolidation de la paix. Nous devons également nous donner les moyens de les mettre en oeuvre et d'en suivre la réalisation. C'est l'un des principaux enjeux des années à venir, si nous voulons éviter certaines des erreurs commises dans le passé. Nos États en ont d'ailleurs pris ensemble l'engagement lors du Sommet du Millénaire, ainsi que vous le mentionnez justement dans votre non-document. Aussi cette question a-t-elle vocation, selon nous, à être l'un des éléments importants de la rencontre des chefs d'État et de gouvernement en 2005, dont l'Assemblée vient de décider le principe et qui sera précisément consacrée aux objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le Groupe de personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire général pour examiner les menaces à la sécurité internationale et les réformes nécessaires pourra aussi, sans doute, apporter d'utiles réflexions.

Je me limiterai donc aujourd'hui à quelques remarques concrètes, à partir des questions que vous nous avez suggérées, Monsieur le Président, sur les stratégies de réponse aux crises et leur suivi, ainsi que sur l'inscription des opérations de maintien de la paix dans ces stratégies.

En premier lieu, la conception de stratégies intégrées a considérablement progressé ces dernières années. Je voudrais en particulier saluer les efforts réalisés par les institutions spécialisées, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) notamment, pour élaborer avec la Banque mondiale des évaluations conjointes des besoins, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Iraq ou du Libéria et, je crois, bientôt d'Haïti. Il s'agit naturellement d'un outil indispensable pour pouvoir élaborer des stratégies globales. Nous souhaitons donc que la méthodologie de ces évaluations conjointes s'affine et qu'elles deviennent la règle courante.

Les travaux sur les moyens d'accompagner un pays de la phase d'urgence humanitaire à la voie d'un développement durable ont également beaucoup avancé. Il est maintenant clair que les différents problèmes de la transition ne peuvent être traités en séquence, la sécurité avant l'humanitaire, l'humanitaire avant le développement. Les réponses doivent au contraire être conçues d'emblée de manière intégrée et cohérente. Le rapport interinstitutions, préparé sous l'égide de Mme Carol Bellamy, en pose clairement les principes et propose des actions concrètes pour adapter nos instruments classiques aux situations de crise et pour renforcer la coordination. Nous devons en soutenir la mise en oeuvre et encourager la poursuite de cet exercice en l'étendant, par exemple, à la Banque mondiale. Il est particulièrement important d'articuler les différents volets de ces stratégies dans les domaines où différentes compétences doivent se combiner. Les programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion, dont nous connaissons le rôle crucial, en sont une illustration. Le Secrétariat et les agences, avec les institutions financières internationales, pourraient, à partir des expériences engagées, s'attacher à définir un cadre qui aurait ensuite vocation à s'appliquer en fonction des situations spécifiques. Nous devons par ailleurs réfléchir aux instruments financiers les plus adaptés à ces stratégies intégrées. Il s'agit d'une question complexe. Une analyse réaliste des options pourrait en être une première étape.

Enfin, je voudrais insister sur le suivi des stratégies, qui est sans doute l'une des faiblesses majeures des dispositifs mis en place par la communauté internationale. L'absence de mécanisme rigoureux de suivi est probablement, de notre point de vue, l'une des causes de certains échecs. L'expérience montre, en effet, qu'une fois la période de crise passée, l'attention politique et la mobilisation internationale retombent rapidement. Or, la transition requiert un engagement soutenu de plusieurs années, une capacité d'adaptation des priorités en fonction des évolutions,

et, le cas échéant, des réponses immédiates si des difficultés sérieuses se présentent.

Nous devons donc réfléchir aux mécanismes politiques et administratifs qui permettent de suivre effectivement les avancées réalisées, d'alerter sur les obstacles et de proposer des correctifs. Ces mécanismes doivent associer les membres du Conseil de sécurité, les pays concernés, les donateurs importants, les organismes régionaux et sous-régionaux, les agences et les institutions financières internationales. Ils devraient être actifs à la fois sur le terrain et à New York ou à Genève. Le groupe restreint que nous avons mis en place par la résolution sur Haïti s'inscrit dans cette logique. Les groupes établis par le Conseil économique et social cherchent également à apporter une réponse. On voit bien qu'il y a là une formule vers laquelle, tout naturellement, nous nous tournons mais qui demanderait sans doute à être précisée et généralisée.

En second lieu – beaucoup d'entre nous l'avons dit lors de notre discussion du 17 mai – les opérations de maintien de la paix, qui jouent un rôle souvent décisif, doivent s'inscrire dans les stratégies générales de consolidation de la paix. C'est particulièrement vrai dans les situations de crises complexes, dont les différents aspects sont interdépendants et peuvent chacun mener à l'échec de l'action de la communauté internationale.

Je ne reviendrai pas sur les suggestions que cette délégation, parmi d'autres, a formulées lors de notre premier débat sous la présidence pakistanaise, mais je souhaiterais cependant insister sur deux points.

Premièrement, la planification des opérations de maintien de la paix joue un rôle central. Est-il possible d'y associer plus en amont le représentant spécial du Secrétaire général et ses adjoints, y compris celui qui sera en charge des actions humanitaires et de développement? Ne peut-on mieux tirer profit de l'expérience des agences des Nations Unies, qui sont souvent déjà actives sur place au moment où la planification s'engage? Pouvons-nous rapprocher la phase d'évaluation des besoins économiques et sociaux – qui doit également associer la Banque mondiale – de la conception des opérations de maintien de la paix? Ces questions, nous semble-t-il, mériteraient d'être examinées par le Secrétariat, qui pourrait nous faire part de ses observations.

Deuxièmement, la structure institutionnelle d'une opération de maintien de la paix et le choix des hommes doivent aussi prendre en compte cette exigence de cohérence. La désignation d'un représentant spécial adjoint qui soit aussi coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire va dans ce sens. La qualité et l'expérience de ce responsable, dont la tâche est complexe, constitue évidemment un facteur important pour le succès de l'ensemble. Les représentants spéciaux eux-mêmes devraient d'ailleurs être, dans la mesure du possible, familiers des questions humanitaires et économiques. Lorsque ce n'est pas le cas, une formation adaptée pourrait être prévue pour mieux les préparer à leurs fonctions.

L'expérience montre que, davantage, peut-être, que dans toute autre situation, les Nations Unies sont indispensables à la conception et à la mise en oeuvre des réponses aux crises complexes. Elles doivent cependant, comme ailleurs, se mettre en mesure de répondre à cette attente, avec leurs moyens propres et en associant l'ensemble des acteurs concernés. Il me semble que notre débat, aujourd'hui, y contribue.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'inviter le Conseil à réfléchir sur ce sujet, qui me paraît très important. De même, je voudrais saluer la présence et les observations liminaires de l'Ambassadrice Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, qui nous ont donné le cadre du débat d'aujourd'hui.

Les efforts futurs de maintien de la paix et de la sécurité doivent être, à notre sens, de plus en plus axés sur la résolution des problèmes avant qu'ils ne s'aggravent et se transforment en crises ou en conflits. Divers organismes internationaux et organisations non gouvernementales ainsi que des gouvernements ont proposé des méthodes qui permettraient de parvenir à cette cohérence mais de fait, les différents types d'intervention – aide humanitaire, relèvement et coopération au développement, reconstruction après les conflits – suivent encore des logiques distinctes et des méthodes parfois même contradictoires.

Il suit que ce Conseil se concentre sur des aspects qui, s'ils sont fondamentaux pour le règlement des conflits, apparaissent quelque peu limités dans le

contexte plus large des crises complexes. Les autres organes des Nations Unies, eux, se concentrent sur des aspects importants pour le règlement à long terme, mais ils manquent de la capacité d'interaction effective avec le Conseil de sécurité. Tel est le dilemme institutionnel auquel se heurtent cette Organisation et ses Membres, et auquel nous recherchons encore des solutions adéquates.

Un des aspects qu'il peut être intéressant d'étudier, à cet égard, est un plus grand recours au niveau du Secrétariat aux groupes de travail interinstitutions, qui pourraient être une façon d'aborder la question. Je rappelle que le rapport Brahimi a proposé un travail en coordination entre les départements chargés du maintien de la paix, des affaires politiques, de la coopération au développement et de la reconstruction, ce qui se traduirait, appliqué aux crises complexes, par une culture d'organisation, au sein du Secrétariat, de ces groupes de travail interinstitutions. En cas de problème, cela permettrait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des affaires politiques et celui des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires économiques et sociales collaborent immédiatement de façon à aborder le conflit d'un point de vue multidimensionnel et à informer le Conseil à tous ces niveaux. L'origine du rapport présenté n'aurait pas d'importance; seul importerait le fait qu'il donne au Conseil une vision globale de la situation à laquelle il doit faire face pour lui permettre de mieux le régler.

Il me semble que si cet aspect tend à fonctionner dans le secteur économique et social des Nations Unies, il est absent en matière politique et de sécurité, au sein de l'institution.

Deuxièmement, il est impératif, aujourd'hui, de débattre de nouvelles formes d'association de façon à permettre au système des Nations Unies et aux États Membres, aux côtés des organisations non gouvernementales, de répondre collectivement aux problèmes que représentent les crises complexes. De l'avis de notre délégation, il s'est avéré extraordinairement complexe pour les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les banques de développement et les organisations non gouvernementales de suivre des stratégies conjointes et complètes dans l'objectif d'atténuer les effets des conflits et d'apporter une solution de continuité à la tendance récente : une démarche intégrée et holistique qui combine la multiplicité des méthodes.

Cela est possible s'il existe un consensus politique, avec des vues à long terme, qui repose sur les instruments politiques, diplomatiques et économiques qui favorisent le processus de paix.

Mais peut-être le plus grand défi est-il de surmonter le manque de coordination qui existe entre les gouvernements, les organismes et les organisations qui participent à de telles opérations. Les Groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et pour le Burundi sont un bon exemple. De même, nous estimons qu'une démarche préventive ciblée est la manière la plus efficace de faire face aux menaces futures et de promouvoir la sécurité collective.

On sait très généralement comment identifier ce qu'exige la prévention. Ce matin, nous avons entendu, et nous allons continuer d'entendre, des déclarations éloquentes sur ce qu'il est nécessaire de faire pour mener à bien une politique adéquate de prévention. Il en résultera, sans doute, que nous avons encore peine à trouver les moyens de mettre en œuvre les solutions. Une manière de bien le faire est par le biais de l'Article 99 de la Charte qui permet au Secrétaire général de porter à l'attention du Conseil les situations qui menacent la paix et la sécurité internationales. En dépit des instruments dont dispose actuellement le Secrétaire général et le système, il semblerait que le Conseil ne soit appelé que quand les crises ont déjà débuté et qu'il ne puisse prendre d'importantes mesures préventives.

Par cela je veux dire, et je me réfère à l'année 1991 ou 1992, à l'Agenda pour la paix publié par le Secrétaire général de l'époque, M. Boutros-Ghali, dans lequel il parlait justement des instruments dont pourrait disposer le Secrétariat pour mener à bien, selon son point de vue et sans nécessairement dépendre des États Membres, une politique préventive adéquate. Ainsi, comme Dag Hammarskjöld a autorisé l'utilisation de l'Article 99 pour donner naissance à ce que nous appelons aujourd'hui les opérations de maintien de la paix, il serait peut-être intéressant, dans le cadre du Conseil de sécurité et peut-être même des organes subsidiaires, de considérer à nouveau la manière dont nous pourrions fournir au Secrétaire général des instruments qui soient plus adaptés à la politique de prévention et qui permettent d'atteindre l'objectif

prévu qui est de signaler au Conseil de sécurité les crises et les situations qui pourraient se traduire par un conflit.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous sommes face à des circonstances qui, comme vous-même et d'autres orateurs l'avez indiqué, sont extraordinaires. Le Conseil de sécurité et les organes du système économique et social et du système politique travaillent, quoique lentement à mon gré, à trouver les moyens d'aborder les crises complexes de manière efficace. Ce débat, et ce qui s'y est dit, est important. La tâche qui est menée lors des opérations de maintien de la paix est importante. Peut-être devrions nous chercher, d'une manière ou d'une autre, des mécanismes qui permettent d'évaluer les décisions qui sont prises, les mécanismes qui sont mis en place pour juger de leur efficacité et de la manière dont ils contribuent aux objectifs poursuivis.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire notre gratitude, ainsi qu'à la présidence pakistanaise, pour cette occasion qui nous est offerte de nous exprimer sur ce sujet important dans cette Salle. Il s'agit là d'une question brûlante dans la vie internationale du temps présent et je vous remercie chaleureusement d'avoir choisi cette question pour clore votre présidence, qui a été un grand succès.

Nous nous félicitons des déclarations faites et de la présence parmi nous de l'Ambassadrice Rasi, Présidente du Conseil économique et social, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Egeland.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui contribuera à améliorer les méthodes et à identifier encore mieux les moyens appropriés pour gérer les crises complexes qui, ces dernières années, ont eu un impact si négatif sur la vie de tant de personnes et sont devenues une cause de grande préoccupation pour la communauté internationale et une véritable menace à la paix et à la sécurité. Un certain nombre de suggestions très à propos ont été émises ce matin; nous nous en félicitons et en prenons note pour poursuivre le débat.

Les crises complexes d'aujourd'hui découlent invariablement de situations d'insécurité totale, qui ont souvent une dimension régionale, incluant des conflits ethniques, des génocides, une violence incontrôlée, des pertes en vies civiles dans des proportions accablantes, une souffrance généralisée et un déplacement massif de populations à l'intérieur et au-delà des frontières. Les crises complexes contemporaines ont amené la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, en particulier, à prendre conscience de la nécessité de répondre à la question sur trois plans : en créant un lien entre la sécurité et le développement, en reconnaissant que ce qui se passe à l'intérieur d'un pays donné peut avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales, et en acceptant que la sécurité des populations et la consolidation de la paix – qui sont liées – soient des sujets légitimes de préoccupation internationale. L'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile et même le monde des affaires ont mis en place des politiques qui visent à répondre à cette nouvelle menace à la sécurité.

Le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés a jeté les bases de ces politiques et défini la manière dont le système des Nations Unies peut intervenir pour empêcher des conflits armés et pour renforcer la capacité des États de les prévenir. Trois idées principales se sont dégagées de ce rapport. Premièrement, la prévention des conflits est une des responsabilités premières des États Membres, et une action préventive devrait être entreprise dès les premières manifestations d'un conflit pour être plus efficace. Deuxièmement, une stratégie de prévention efficace requiert une approche globale, tant à courte qu'à longue échéance; la prévention des conflits et le développement durable et équitable sont des activités qui se renforcent mutuellement. Troisièmement, une stratégie de prévention réussie dépend de la coopération de nombreux acteurs au sein de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de celle des institutions de Bretton Woods, des États Membres, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations non gouvernementales, de la société civile, etc.

Tout en assignant un rôle clef au Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés, le rapport reconnaît qu'en réalité le Conseil s'attache presque exclusivement aux crises et aux urgences. En tant que pivot des efforts internationaux dans la gestion des crises et des efforts de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité a déployé, cette dernière décennie, un certain nombre d'opérations de maintien de la paix dont les objectifs principaux étaient de mettre fin aux

effusions de sang, d'imposer la paix et de faire face aux causes profondes des conflits.

Contrairement à la nature non engagée des opérations passées de l'Organisation des Nations Unies, les opérations qui sont actuellement déployées sont multidimensionnelles dans leur nature. Comme elles comportent des tâches civiles et militaires, leur objectif est de mettre fin aux guerres et de promouvoir une consolidation de la paix à long terme en empiétant sur des domaines qui étaient jusqu'alors considérés comme relevant exclusivement des États souverains ou qui n'étaient abordés qu'à travers l'aide au développement.

Certaines des opérations, à l'heure actuelle, comprennent l'administration directe des territoires et des populations et la reconstruction des États, sur une toile de fond faite des violations les plus flagrantes des droits de l'homme et de la désintégration totale du tissu social et économique, comme c'était le cas du Kosovo et du Timor-Leste.

La riposte de la communauté internationale face aux défis de la consolidation de la paix s'est traduite dans la pratique par la mise en oeuvre de programmes dans les domaines de la gouvernance, de la réforme de la sécurité et de l'état de droit, essentiellement destinés à gérer un changement pacifique, à favoriser des processus latéraux et constitutionnels, à assurer des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et à encourager la structuration ou la restructuration fondamentale des institutions chargées de la sécurité telles que la police et l'armée, et à les placer sous contrôle civil. Cette riposte inclut également la promotion de la réconciliation nationale en obligeant à répondre des crimes passés et à rendre justice aux victimes, ainsi que la promotion des droits de l'homme et de la réforme juridique et pénale.

Le Conseil économique et social a été appelé à jouer un rôle croissant en matière de prévention des conflits, dans le cadre d'une démarche intégrée dont la valeur est reconnue par la communauté internationale pour instaurer la paix, la sécurité et assurer le respect des droits de l'homme et le développement durable. Des cas spécifiques de l'engagement du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité en Afrique – en Guinée-Bissau et au Burundi – sont d'excellents exemples qui ont été cités à plusieurs reprises ce matin.

Le rôle essentiel que le Conseil économique et social joue dans le traitement des causes profondes des conflits et sa contribution à un débat global et multidisciplinaire sur la prévention des conflits armés dans le cadre régional sont reconnus comme de précieuses contributions à la prévention des conflits armés et à la consolidation de la paix. En outre, les groupes de travail spéciaux et les groupes consultatifs pour les pays qui sortent d'un conflit ont accompli un travail digne d'éloges, et leurs recommandations représentent des contributions importantes en matière de prévention et de règlement des conflits.

Après plus de 10 ans durant lesquels l'ONU a mis en place un grand nombre de missions de consolidation de la paix multidimensionnelles, dont certaines touchent à leur fin, la communauté internationale, forte des enseignements tirés durant ce cycle de consolidation de la paix, est mieux à même d'évaluer les résultats obtenus par les volets clefs du programme de consolidation de la paix concernant la collaboration et la coordination interinstitutions et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix. La séance de ce matin représente une fois de plus une contribution fort précieuse à ce débat.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit principalement investir dans le domaine de la prévention, tant par des contributions politiques, diplomatiques, financières, économiques et culturelles, que par ses analyses et son éthique. Les organes principaux et subsidiaires de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat – les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières et la société civile, les organisations non gouvernementales, les écoles, les média et tous les acteurs sociaux devraient faire de la prévention des conflits la pierre angulaire de l'effort mondial et concerté en faveur d'un monde plus pacifique, équitable et prospère. Cet objectif peut être atteint.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de ce que Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, et M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, prennent aujourd'hui part à la séance du Conseil de sécurité. Leur participation est une preuve nouvelle de la coopération des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies,

conformément à leurs attributions, dans l'exécution des tâches communes de l'Organisation.

La nature des menaces et des défis mondiaux actuels détermine la nécessité d'une riposte collective, sur la base du souci et du respect des intérêts légitimes de tous les membres de la communauté internationale, dans le strict respect des normes juridiques internationales actuelles et en faisant pleinement appel aux possibilités offertes par les diverses institutions multilatérales aux niveaux mondial et régional.

Nous notons avec satisfaction que, dans un laps de temps relativement court, des succès substantiels ont pu être obtenus par l'ONU dans le règlement des conflits régionaux complexes. Parmi les exemples figurent les opérations en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Timor-Leste, au Libéria et dans un certain nombre d'autres régions en crise. Ces succès sont la preuve manifeste du lien indissoluble entre les tâches liées à l'instauration de la paix, à la renaissance de l'État et au relèvement socioéconomique total des pays touchés par un conflit.

L'expérience acquise dans la conduite des opérations de maintien de la paix dirigées par l'ONU, et avec son approbation, a montré qu'un changement radical s'est opéré ces dernières années dans la nature des tâches qui nous attendent – une transition de la surveillance traditionnelle du cessez-le-feu au règlement complexe des problèmes, qui va jusqu'à la complète administration de territoires. Nous estimons que le Secrétariat de l'ONU et la communauté internationale doivent considérablement réorganiser leurs activités en matière de maintien de la paix, conformément aux nouvelles tâches. Ainsi, les groupes interdépartementaux constitués au sein du Secrétariat oeuvrent efficacement à mettre sur pied des opérations complexes de maintien de la paix et, ultérieurement, de relèvement socioéconomique et d'édification de la nation dans les pays touchés par un conflit.

Un bon exemple de ce type d'innovation, s'agissant de renforcer l'efficacité et le rendement des opérations de maintien de la paix, est la séance de coordination des représentants spéciaux du Secrétaire général destinée à harmoniser l'action conjointe en vue de résoudre des problèmes transfrontaliers courants, qui sont notamment liés aux fournitures et approvisionnements d'armes illégales, aux mouvements incontrôlés de groupes armés, en vue aussi de régulariser les flux de réfugiés et d'acheminer l'aide humanitaire dans un certain nombre d'États africains.

L'exemple du règlement afghan nous présente une formule efficace d'appui international au processus de paix. Le calendrier politique fixé sur la base de l'Accord de Bonn a été étayé concrètement par les décisions prises à la Conférence des donateurs de Tokyo et suivi de bout en bout par l'équipe dirigée par M. Lakhdar Brahimi. L'assistance essentielle en matière de stabilisation de la situation a été offerte par la Force internationale d'assistance à la sécurité. Un travail important a été accompli par les pays pilotes dans le domaine des réformes militaires et juridiques en créant la police nationale et en luttant contre le trafic de drogues. Il nous semble que le large consensus qui s'est dégagé en faveur du règlement afghan sous l'égide de l'ONU a donné la preuve de son efficacité. C'est pourquoi ce n'est pas un hasard si beaucoup appliquent le modèle afghan à l'Iraq.

Les mesures internationales convenues qui ont été prises sous l'égide de l'ONU se sont avérées fructueuses du fait de la capacité unique de l'Organisation d'assumer son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurité et du rétablissement de la paix, tout en opérant une division du travail avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ce potentiel devrait de fait être exploité pour assurer une riposte collective et véritablement légitime face aux situations d'urgence complexes dans le cas d'un conflit international.

L'expérience que l'Organisation a déjà accumulée en la matière témoigne de toute évidence que l'ONU a obtenu les résultats les plus tangibles dans les cas où une interaction constructive s'était instaurée entre les structures internationales, les institutions locales et les gouvernements nationaux. Par ailleurs, des problèmes se sont posés. Même aujourd'hui, l'on a des difficultés à mener à bien les mandats des Missions des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée et en Côte d'Ivoire, ainsi que les activités des organismes des Nations Unies dans les régions occidentales du Soudan. En outre, la Mission des Nations Unies au Kosovo n'a pas reçu le niveau adéquat d'appui de la part des institutions provisoires d'administration autonome de cette province de Serbie-et-Monténégro. Nous sommes persuadés que seule une coopération étroite entre tous les acteurs, combinée avec la présence de l'ONU, nous

permettra de résoudre les crises de la manière la plus efficace et la plus globale.

L'élaboration plus poussée d'un nouveau type de partenariat entre l'ONU et les organisations régionales a une signification particulière. Des exemples positifs d'une telle coopération sont l'organisation, dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité, d'une mission de l'Union européenne en République démocratique du Congo, la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN en Afghanistan, le déploiement d'une force multinationale des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria et en Côte d'Ivoire, la présence de contingents militaires de la mission de l'Union africaine au Burundi, qui ont ensuite été remplacés par une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et l'opération de maintien de la paix conjointe des Nations Unies et de la Communauté des États indépendants dans la zone de conflit entre l'Abkhazie et la Géorgie.

Il reste beaucoup à faire pour améliorer le potentiel de l'ONU en matière de maintien de la paix, en particulier pour ce qui est des interventions rapides, de l'utilisation efficace des ressources matérielles, du financement, des transports, de la formation du personnel, etc. C'est précisément de cette façon que nous devons aller de l'avant, car nous souhaitons tous que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient aussi efficaces que possible pour régler les divers conflits régionaux et internationaux.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur les crises complexes et l'action de l'Organisation des Nations Unies. C'est là l'occasion d'établir un lien entre un certain nombre de débats thématiques tenus récemment par le Conseil, et de prendre du recul et d'examiner dans leur ensemble certaines des questions et des difficultés liées au rôle de l'ONU dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix.

La plupart des crises dont le Conseil traite, ou qu'il voudrait prévenir, sont complexes. Elles constituent un échec des institutions politiques, économiques et parfois sociales, et elles exigent donc des solutions qui répondent tant aux besoins du développement qu'à ceux de la sécurité. Nous pensons que le rôle de l'ONU dans la réponse internationale à cette combinaison de besoins en matière de sécurité et de développement doit s'appuyer sur les divers organes du système des Nations Unies et doit être coordonné avec soin avec d'autres sources d'expertise et des ressources extérieures à l'ONU.

Le Conseil concentre essentiellement son énergie et les fonds alimenté par des quotes-parts du budget du maintien de la paix à répondre aux besoins en matière de sécurité. À cette fin, le Conseil a approuvé des observateurs militaires, des Casques bleus et une police civile. Partout dans le monde où il y a des conflits, ces Casques bleus dévoués ont aidé à instaurer la sécurité. La stabilité, les solutions politiques et le développement économique ont suivi. Je note que demain, nous célébrerons la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies.

Toutefois, le Conseil a également reconnu que pour garantir la durabilité de la paix et de la sécurité, il est important de mettre en place des institutions et des structures nationales qui assumeront les fonctions de sécurité une fois l'ONU partie. Le Conseil a reconnu aussi que les dimensions des crises peuvent être si complexes qu'il faut également des ressources et du personnel non liés à la sécurité pour y faire pleinement face afin d'empêcher une résurgence de la violence. Dans de tels cas – et, de plus en plus, dans la plupart des cas – le Conseil a autorisé l'incorporation de personnel spécialisé dans les droits de l'homme, autorisé le Représentant spécial du Secrétaire général à coordonner – mais non pas à administrer – les activités de développement de l'ONU et inclus une composante « formation » dans les nouvelles opérations de maintien de la paix.

Au Libéria, le Conseil a vu un pays qui avait été ravagé par des années de guerre civile et où il ne restait donc guère d'institutions opérationnelles. Le Conseil a de ce fait approuvé une solide opération de maintien de la paix chargée de toute une gamme de tâches multidisciplinaires. L'ONU a identifié les organismes clefs – le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – chargés de traiter des questions concernant les rapatriés. Bien que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) soit chargée du désarmement et de la démobilisation des combattants dans ce pays, ces activités ne représentent que le premier pas s'agissant de n'aider qu'une composante de la communauté touchée par la guerre. Ensuite, les

anciens combattants ont besoin d'aide pour leur rapatriement et leur réinsertion. À cet égard, l'aide qu'ils reçoivent est comparable à celle que reçoivent les réfugiés et les personnes déplacées qui rentrent chez eux. Pour répondre aux besoins complexes et à long terme qui se posent en matière de sécurité, de stabilité et de réconciliation, l'ONU, la MINUL et les autres organismes doivent faire porter leurs efforts sur le processus de réinsertion et de retour au profit des rapatriés – les combattants tout autant que les non-combattants – et des communautés qui les accueillent.

En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est un exemple unique en son genre de la capacité de l'ONU de coordonner un programme global de développement et d'assistance en coordination avec une massive coalition militaire dirigée par les États-Unis, et une force de sécurité distincte, la Force internationale d'assistance à la sécurité, dirigée par l'OTAN. Pendant les deux premières années de ce programme, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, a fait œuvre de pionnier, travaillant simultanément dans les domaines politique, humanitaire, économique et de la sécurité, et aidant le Gouvernement intérimaire d'Hamid Karzaï. Après la tenue d'élections nationales en septembre, la MANUA aura supervisé l'intégralité du « processus de Bonn » qui a défini toute une série d'étapes menant à l'indépendance de l'Afghanistan.

Ma délégation reconnaît que dans la plupart des crises complexes, les aspects économiques, politiques et sociaux d'un conflit ne sauraient être démêlés ou traités l'un après l'autre. Nous croyons cependant que la réponse devrait continuer à venir de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des fonds, des programmes et des organismes qui ont la connaissance et l'expérience requises, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques.

Nous pensons également que l'association spécifique d'institutions, la structure et les fonctions d'une opération de maintien de la paix et les responsabilités du Représentant spécial du Secrétaire général devraient varier selon les caractéristiques de la crise. Malheureusement, il ne saurait y avoir de modèle. Les crises complexes exigent des réponses complexes et adaptées à la situation.

Dernièrement, le Conseil a conféré aux représentants spéciaux du Secrétaire général qui dirigent des opérations de maintien de la paix le pouvoir de coordonner toutes les activités de l'ONU dans le pays. Cette décision est logique, car elle garantit une approche coordonnée pour faire face aux besoins de sécurité et de développement et à la complexité de la plupart des crises. Mais, encore une fois, ce modèle n'est peut-être pas adapté à toutes les situations.

Le thème de notre débat aujourd'hui est l'action de l'ONU face à des crises complexes, mais il ne faut pas oublier que l'ONU n'opère pas dans le vide. Il existe également des actions bilatérales qui doivent se faire en coordination avec l'ONU. L'ONU et le Représentant spécial du Secrétaire général peuvent jouer un rôle utile de coordination et encourager les acteurs et les donateurs bilatéraux au lieu de les décourager en laissant entendre que l'ONU contrôle toute la situation.

Nous avons vu, par exemple, une formation de la police civile sur une base bilatérale au Kosovo, formation faite en coordination avec le programme de police civile de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, mon gouvernement gère la réinsertion de plus de la moitié des combattants désarmés au Libéria en coordination avec le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion de la MINUL dans ce pays.

En outre, une action nationale est une bonne chose et devrait être encouragée. Les acteurs nationaux de la société civile et le gouvernement ont la connaissance du terrain et l'engagement à long terme nécessaires au règlement de crises complexes. Il ne faut pas sous-estimer leur contribution potentielle, et il faut renforcer leur capacité d'action.

Je me félicite d'avoir pu entendre certaines des précieuses idées de mes collègues du Conseil de sécurité, ainsi que des représentants du Conseil économique et social et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Egeland, et l'Ambassadrice Rasi du temps qu'ils nous ont consacré aujourd'hui ainsi que de leurs aperçus. Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir donné au Conseil l'occasion de débattre de ce sujet redoutable. C'est peut-être parce

qu'il est si redoutable que nous sommes si peu nombreux dans cette salle : c'est décevant car ce sujet est très important.

Votre excellent document officieux, Monsieur le Président, a permis de poser nombre des questions. Il y a trois points seulement sur lesquels je veux me concentrer : premièrement, la nécessité d'avoir de bons systèmes d'alerte rapide; deuxièmement, la nécessité de traduire une alerte rapide en une action rapide; et troisièmement, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité sous-jacente. Pour chacun de ces points, j'aborderai, du moins en partie, la question de la prévention des conflits. Je voudrais dire combien il est frappant de constater que pratiquement tous les orateurs ce matin ont souligné combien il importait que le Conseil de sécurité se penche sur la prévention des conflits.

Tout d'abord, il est difficile d'assurer l'alerte rapide à long terme et tous les gouvernements et toutes les organisations internationales s'y emploient laborieusement. Mon propre gouvernement est en train d'examiner les questions s'y rapportant et d'essayer d'élaborer une méthode plus systématique de détection des crises. Mais l'alerte rapide à court terme est moins difficile. Sur une échelle de temps de six à 12 mois nécessaire pour planifier une action humanitaire, il n'est pas trop difficile de voir venir une crise. La communauté humanitaire, sous la forme d'Organisations non gouvernementales et de l'ONU, dispose des meilleurs systèmes d'alerte rapide à court terme du monde. L'ONU, en particulier, dispose des meilleurs réseaux de collecte d'informations du monde – les institutions et les bureaux répartis dans le monde entier et des experts travaillant sur des questions aussi variées que les droits de l'homme, le développement économique, les questions humanitaires, la santé, l'éducation, l'environnement et l'analyse politique.

L'ONU devrait donc être l'une des institutions les mieux informées du monde. Mais en réalité, ce n'est pas le cas. Une des raisons tient au fait que nous, les États Membres, avons hésité à donner au Secrétariat la capacité supplémentaire nécessaire pour analyser et évaluer les énormes quantités d'informations auxquelles il a accès – un véritable problème, aux yeux de ma délégation. Une deuxième raison tient à la question de savoir si le système des Nations Unies, dans toute sa complexité, utilise au mieux ses capacités existantes pour coordonner et utiliser les informations dont il dispose déjà.

Un troisième élément à examiner en matière d'alerte rapide concerne les capacités existant en dehors du système des Nations Unies. Peut-être qu'en permettant à l'ONU d'exploiter les capacités des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des organisations régionales et des institutions académiques, l'on pourrait fournir à l'ONU les outils dont elle a besoin. Nous espérons que cette possibilité pourra être envisagée.

En résumé, le Royaume-Uni estime que pour être réellement efficace et pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies dans des situations de prévention des conflits et de consolidation de la paix, le système des Nations Unies doit être renforcé d'une façon ou d'une autre, afin qu'il puisse traiter les facteurs d'alerte rapide à court et à long termes.

Je voudrais à présent aborder la question de la traduction de l'alerte rapide en action rapide, pour dire que si nous pouvons réussir à appuyer davantage une capacité d'alerte rapide de l'ONU, nous nous faciliterons la tâche en matière de prévention des conflits, comme plusieurs délégations l'ont demandé.

Traduire l'alerte rapide en action rapide est toutefois une tâche complexe. La volonté politique et des ressources sont essentielles. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle. Dans la résolution 1366 (2001), le Conseil a confirmé que la prévention des conflits armés faisait partie intégrante de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais le Conseil n'a pas suivi de près les situations de conflit potentiel depuis que cette résolution a été adoptée. Nous avons rarement des exposés sur des crises complexes qui ne soient déjà des questions à l'examen. Bien sûr, il est délicat d'inscrire de nouvelles situations de crise à l'ordre du jour du Conseil. Mais, comme l'a souligné la délégation chinoise ce matin, nous devons trouver un moyen d'inscrire de nouvelles situations de crise à l'ordre du jour – un moyen qui soit favorablement accueilli par tous ceux qui sont concernés.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni souhaiterait que l'on ait davantage recours à un ancien mécanisme, à un mécanisme existant et à un nouveau mécanisme. L'ancien, auquel ont fait référence au moins quatre autres délégations – le Brésil, le Chili, le Bénin et l'Espagne –, est l'Article 99 de la Charte. Le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en

danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous souhaiterions que ce mécanisme soit utilisé.

L'instrument existant, qui a été fourni par la résolution 1366 (2001), est la capacité du Conseil à inviter le Coordonnateur pour les secours d'urgence et les agences pertinentes des Nations Unies à informer ses membres des situations d'urgence qui, à son avis, constituent une menace à la paix et la sécurité internationales. C'est pour le Conseil un outil précieux à utiliser pour empêcher la détérioration de crises complexes. Les récents exposés sur le Darfour et le nord de l'Ouganda par le Secrétaire général adjoint Egeland ont été très précieux. Mon gouvernement estime que de tels exposés peuvent grandement contribuer à rappeler au Conseil les situations d'urgence oubliées.

Troisièmement, comme la délégation espagnole l'a fait observer, il existe un nouvel élément potentiellement utile qui est l'intention du Secrétaire général de nommer un conseiller spécial pour la prévention des génocides. Ce conseiller pourrait jouer un rôle crucial en attirant l'attention du Conseil sur les crises complexes.

Ma troisième observation concerne les causes profondes des conflits et de l'instabilité. Comme de nombreuses délégations l'ont souligné, il est nécessaire de s'attaquer non seulement aux menaces que l'on comprend facilement, telles que celles posées par des milices non contrôlées, la prolifération des armes et le terrorisme, mais également aux menaces difficiles à mesurer, telles que les violations des droits de l'homme, la propagation des maladies, les mouvements de population, les pénuries de ressources, la mauvaise gouvernance, le manque de démocratie, la pauvreté, l'injustice sociale, la dégradation de l'environnement et bien d'autres questions importantes. À l'évidence, comme l'ont dit la plupart des délégations ce matin, la sécurité durable est intimement liée au développement. Le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, a un rôle fondamental à jouer dans l'atténuation de ces menaces. Cela ne contredit en rien l'affirmation de la délégation des États-Unis selon laquelle il faut laisser de la place aux efforts bilatéraux à côté des efforts de l'ONU.

J'ai trois suggestions à faire sur la façon dont le système des Nations Unies et ses États Membres peuvent plus efficacement faire face à l'éventail complet des menaces. Tout d'abord, il faut renforcer les partenariats entre le Conseil, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en matière de paix et de sécurité – plusieurs délégations ont soulevé ce point. Il est utile de rappeler l'Article 65 de la Charte, qui dispose que le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande. Y recourons-nous suffisamment? Nous nous félicitons de la présence de l'Ambassadrice Rasi parmi nous aujourd'hui. Les Groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour le Burundi et la Guinée-Bissau constituent des exemples intéressants dont il faut s'inspirer. La création de ces groupes augure peut-être un nouveau rôle pour le Conseil économique et social, à savoir coopérer en vue du renforcement des capacités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et sensibiliser les États Membres sur les besoins potentiels.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les mandats que le Conseil élabore pour les opérations de maintien de la paix tiennent suffisamment compte des menaces les moins tangibles. Je pense que nous avons déjà enregistré des progrès sur cette question. Cela ne signifie pas que le Département des opérations de maintien de la paix doit prendre en charge toutes ces activités, ni que toutes ces activités doivent être financées par les montants budgétisés mis en recouvrement, mais simplement que le Conseil doit reconnaître toute la panoplie de questions à prendre en compte pour garantir la paix et la stabilité dans un pays donné.

Troisièmement, le système des Nations Unies doit renforcer la coordination des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. De nombreux orateurs ont évoqué cette question ce matin. Toutefois, m'exprimant au nom d'un pays donateur, je me dois de relever que les donateurs, eux aussi, doivent améliorer leur coordination. Au sein du système des Nations Unies, nous saluons les efforts récents réalisés par le Groupe de travail conjoint entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur les problèmes de transition pour essayer de définir de meilleurs instruments de travail avec les pays qui sortent d'un conflit et passent à la phase de reconstruction. Nous souscrivons également pleinement aux efforts entrepris par les institutions des Nations Unies qui se penchent sur la question de

l'explosion de la demande en matière de maintien de la paix, afin de renforcer leur coordination, un sujet dont nous avons longuement débattu le 17 mai dernier (voir S/PV.4970).

Pour terminer, je voudrais dire que la plupart des questions qui ont été soulevées dans le débat d'aujourd'hui sont des questions qu'examine le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général. Ces questions sont difficiles, et nous n'envions pas la tâche qui revient au Groupe. Mais nous espérons qu'il offrira des orientations fermes à l'ONU et à ses États Membres concernant les questions clefs qu'il nous faut encore maîtriser et qu'il nous indiquera les domaines cruciaux où nous devons encore travailler, afin que nous puissions prendre des décisions à la soixantième session de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni compte participer pleinement à ce processus.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence pakistanaise de l'occasion qui est donnée au Conseil de sécurité de traiter de cette question importante pour l'Organisation des Nations Unies, mais aussi pour chacun de ses États Membres. La participation de la Présidente du Conseil économique et social et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence traduit bien cette importance.

Au cours des derniers mois, le Conseil a examiné les facettes variées et complexes du règlement des conflits et de l'imposition, du maintien et de la consolidation de la paix. Le Conseil a débattu des questions de prévention des conflits, de justice et d'état de droit, de réconciliation nationale, du rôle du secteur privé dans les situations d'après-conflit, et, tout récemment, du maintien de la paix. Le Conseil s'est également penché sur le rôle des femmes, tant en tant que victimes du conflit que protagonistes indispensables dans la consolidation de la paix, et il a aussi pris des mesures pour remédier à la situation déplorable des enfants dans les conflits armés.

L'attention que le Conseil porte à ces questions, qui sont toutes essentielles pour garantir la durabilité de l'action du Conseil dans la consolidation de la paix, est une évolution positive, qui tient, bien entendu, au fait qu'un certain nombre de crises complexes sont toujours inscrites à l'ordre du jour du Conseil. La question qui vient tout de suite à l'esprit de chacun, en ce moment, est bien sûr celle de la situation extrêmement complexe en Iraq, où les graves problèmes de sécurité, la transition de l'occupation à la souveraineté, les efforts pour régler la situation humanitaire et reconstruire l'économie, ainsi que les questions de justice et de réconciliation représentent un formidable ensemble de défis particulièrement complexes et interdépendants. Mais d'autres situations très difficiles, comme celles qui prévalent au Darfour, en Côte d'Ivoire et en Haïti, méritent tout autant notre attention.

La plupart des crises sont complexes. Mais, les raisons de leur complexité sont généralement très différentes. C'est pourquoi, au lieu de parler d'une solution – panacée, je voudrais essayer d'identifier trois dénominateurs communs qui pourraient, selon nous, ressortir des précédents débats tenus par le Conseil et qui mériteraient d'être retenus, notamment au moment où le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement se lance dans un effort à grande échelle pour proposer les réformes fondamentales qui, nous l'espérons, permettront à l'ONU de réagir de la manière la mieux appropriée aux menaces et aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Le premier élément, dans ce contexte, est que nos actions doivent reposer sur un examen minutieux des causes sous-jacentes des conflits. Ces dernières peuvent notamment rassembler un ensemble de problèmes liés à la pauvreté, aux inégalités socioéconomiques, à la faiblesse des institutions et des pratiques de gouvernance, et au défaut – sinon à l'absence totale – de justice et d'état de droit. Traiter des causes profondes n'est pas seulement la clef de la prévention des conflits, mais c'est aussi la clef pour garantir la durabilité des efforts de maintien et de consolidation de la paix.

L'Allemagne, comme de nombreux autres gouvernements et comme l'ONU, a recours désormais à un concept large de paix et de sécurité, incluant les dimensions politique, sociale, économique, judiciaire et écologique. Nous sommes conscients, comme d'autres, et à cet égard le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une manifestation frappante de cette prise de conscience, que pour que la paix et la sécurité soient durables, elles doivent être ancrées dans des sociétés dotées d'institutions participatives et inclusives. Ces institutions doivent garantir la dignité de chacun, son bien-être et la possibilité de réaliser son potentiel

humain. Elles doivent offrir et garantir la justice sociale, des droits égaux et des procédures permettant de régler de manière juste et équitable les conflits.

La Stratégie de sécurité européenne, adoptée en décembre 2003, cherche à promouvoir un ordre international fondé sur des règles, et nous souscrivons pleinement à cet objectif. Notre adhésion et notre conformité aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, au désarmement, au commerce et à la protection de l'environnement, et notre appui à la Cour pénale internationale traduisent cette philosophie en engagements concrets.

Le deuxième point est que, si l'ONU doit adopter un concept large de la sécurité, le Conseil de sécurité, lui, ne doit pas être surchargé de tâches pour lesquelles il n'est pas bien équipé. Une manière bien meilleure d'aborder les aspects pluridimensionnels d'un conflit est de trouver des arrangements logiques pour mieux répartir les tâches entre ceux, qui d'une manière ou d'une autre, ont un avantage comparatif s'agissant de traiter d'une situation complexe donnée.

Le Secrétariat a beaucoup fait pour encourager la communication intersectorielle et la coopération au sein de l'ONU. Je rappelle, à ce titre, la mise en place de plusieurs comités exécutifs, notamment celui sur la paix et la sécurité. Les progrès vers une réaction coordonnée et cohérente du système des Nations Unies dans les situations de transition ont été enregistrés sous la direction de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), grâce au travail conjoint du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Des enseignements importants peuvent aussi être tirés des travaux de la Cellule de mission intégrée, créée dans le contexte de l'Afghanistan, suite à une recommandation du rapport Brahimi, qui a fait date en matière de maintien de la paix (S/2000/809).

Dans le cas précis de la justice et de l'état de droit, nous nous rendons compte que l'ONU – dont différents secteurs du Secrétariat, des institutions spécialisées et des fonds et programmes – a désormais acquis un savoir-faire considérable. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la justice et l'état de droit ainsi que des suggestions sur la manière de traduire ce savoir-faire en une réaction plus cohérente.

À partir de l'expérience du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, de nouveaux arrangements de coopération resserrée entre le Conseil et le Conseil économique et social pourraient être envisagés.

Enfin et tout aussi important une bonne coopération entre l'ONU et les arrangements régionaux s'est avérée, notamment pour les expériences récentes en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes et dans les Balkans, une façon efficace de réagir aux crises complexes. À cet égard, nous nous félicitons que le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine ait tenu, il y a trois jours, sa première réunion, et nous encourageons cet organe à honorer les paroles de son Président, le Président nigérian Obasanjo, selon lequel « l'Afrique est prête à agir ». La communauté internationale devrait se tenir prête à aider les arrangements régionaux à renforcer leurs capacités, lorsque cela est nécessaire et approprié.

Troisièmement, l'ONU est de plus en plus appelée à regarder au-delà de ses horizons intergouvernementaux. L'apparition d'acteurs non étatiques n'est pas seulement à porter, dans l'équation, au compte des défis; c'est aussi, et peut-être bien davantage, un atout : en matière de compétences, de communication publique et d'action. La prise de décisions au sein de l'ONU restera la prérogative des gouvernements, mais il est dans l'intérêt bien compris de chacun d'associer les parties prenantes non étatiques et les compétences non étatiques au processus de délibération : on y a intérêt pour prendre les décisions en connaissance de cause et pour obtenir l'adhésion du public. Cet argument a été considérablement souligné dans le contexte de nos délibérations sur la justice, la primauté du droit et la réconciliation nationale. Notre débat sur le rôle que peut jouer le secteur privé dans le règlement des conflits et au lendemain des conflits a été une nouvelle occasion de montrer la complémentarité entre les efforts intergouvernementaux et non gouvernementaux.

Le Conseil a déjà quelque expérience de la collaboration entre parties prenantes étatiques et non étatiques, que ce soit dans le cadre de séances du Conseil organisées selon la formule Arria ou de la collaboration très efficace des États Membres intéressés, des parties prenantes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, comme sur la question des enfants

et des conflits armés. Nous encourageons non seulement le Conseil, mais aussi l'ensemble des Nations Unies, à explorer davantage ce type d'options.

Je voudrais terminer en évoquant un point que l'on a tendance à oublier. La réflexion que nous faisons aujourd'hui sur la façon de mieux gérer les crises passe par la reconnaissance de l'échec trop fréquent de la prévention des conflits. La prévention des crises – qui repose sur l'alerte rapide, la vigilance et la détermination d'organes des Nations Unies fonctionnant efficacement et disposant d'une légitimité suffisante, la dissuasion crédible, à chaque fois que c'est possible, et des normes universellement acceptées – doit rester au cœur de nos efforts.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur un sujet brûlant. Je voudrais également saluer la présence à cette séance de Mme Marjatta Rasi, Représentante permanente de la Finlande et Présidente du Conseil économique et social, ainsi que de M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Mon intervention portera, premièrement, sur la définition des crises complexes et deuxièmement, sur les progrès réalisés par la famille des Nations Unies dans la formulation d'une réponse complète et intégrée aux crises complexes; pour se terminer, troisièmement, sur des recommandations en vue de surmonter les obstacles théoriques et pratiques qui s'opposent à la mise au point d'une méthode viable.

Des crises complexes font rage dans de nombreuses parties du monde, comme en témoignent, entre autres, les situations en Somalie, en Haïti, en Côte d'Ivoire, qui en sont des exemples éloquents. Elles englobent un éventail de problèmes, qui vont de la faillite des politiques économiques à l'incapacité des services sociaux de faire face à la croissance démographique ou à des pandémies telles que le VIH/sida, en passant par la mauvaise gouvernance et la corruption, les tensions religieuses, la discrimination ethnique, la pénurie de ressources naturelles ou la concurrence pour ces ressources, la pauvreté généralisée et l'absence d'espoir. Apparaissant à un tournant critique du cycle de conflit, les crises complexes exigent une attention concrète et immédiate. Négligés, les problèmes de sous-développement persistant, de répression politique, d'injustice sociale et de rancœurs profondément enracinées dégénèrent vite en troubles contre l'autorité, avec flambées de violence et implosion de l'État, qui menace la stabilité régionale.

Une stratégie globale et intégrée de réponse aux situations de crises complexes doit venir à l'appui des structures visant à renforcer la paix, et modifier, par là, les conditions qui étaient à l'origine de l'escalade de la crise. Les symptômes et les causes profondes des crises complexes sont imbriqués et se renforcent mutuellement. Toute stratégie viable face aux crises complexes se doit donc de comporter systématiquement des volets complémentaires sécurité et développement permettant à la fois le règlement des crises et le traitement de leurs conséquences structurelles. Comme il est souligné dans le non-document de la séance d'aujourd'hui, le lien intrinsèque entre la paix et le développement doit rester au cœur de la réponse apportée par l'ONU.

La Roumanie se félicite des progrès réalisés par la famille des Nations Unies dans la formulation d'une réponse globale et intégrée aux crises complexes. C'est le lieu de souligner ici le réexamen actuel, par les organismes de développement, des conceptions traditionnelles de l'aide économique.

Sachant pertinemment qu'il faut de bonnes politiques internes et des institutions nationales de bonne qualité pour que l'aide puisse avoir un impact positif, les institutions des Nations Unies ont mis en place des outils et des mécanismes permettant de combler le fossé entre secours et développement, en liant leurs différentes démarches à celle du secteur de la sécurité. En outre, les stratégies de développement sont axées sur des programmes de développement et de renforcement des capacités à long terme, qui insistent sur l'initiative et la gestion locale, et contribuent à instaurer un climat propice à une stabilité durable.

De même, les organes chargés de la sécurité, au sein des Nations Unies, ont étendu leurs activités en matière de gestion des conflits. Le Conseil de sécurité a adopté une conception élargie de la paix et de la sécurité, en reconnaissant dans la dimension humaine une menace à la sécurité. En plus de définir plusieurs opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, le Conseil a choisi comme sujet de ses débats mensuels des questions comme la consolidation de la paix, le VIH/sida et la protection des civils dans les conflits armés.

Des dispositifs de coordination centralisés existent désormais, qui permettent une coopération transsectorielle au sein des équipes de travail thématiques et par pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix.

Si toute cette évolution montre bien la tendance naissante, au sein des Nations Unies, à une convergence des secteurs chargés du développement et de la sécurité, les problèmes demeurent aux niveaux politique, institutionnel et opérationnel. Je voudrais, à cet égard, proposer quelques recommandations visant à améliorer la réponse de l'ONU aux crises complexes ainsi que l'efficacité de ses programmes et activités de consolidation de la paix.

Premièrement, dans les cas de crises complexes accompagnés de violences prolongées, les programmes de développement ne doivent pas se concentrer sur l'aide humanitaire à court terme à l'exclusion des besoins à long terme, ce qui rend la population civile dépendante de l'aide extérieure et moins à même de se relever de la guerre.

Deuxièmement, le système des Nations Unies doit compter de plus en plus sur les organisations régionales et sous-régionales, vu les succès obtenus par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine en matière de prévention et de règlement des crises, au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Burundi et, tout récemment, au Soudan. Consciente de l'importance des organisations régionales dans la prévention, le règlement et la gestion des conflits, la Roumanie a l'intention d'organiser un débat consacré à la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales au cours de sa présidence du Conseil de sécurité, en juillet.

Troisièmement, dans le droit fil de sa déclaration présidentielle au sujet du rôle du Conseil de sécurité dans le règlement pacifique des différends, en date du 13 mai 2003, le Conseil devrait avoir plus souvent recours aux procédures prévues au Chapitre VI de la Charte pour promouvoir la prévention des conflits. Des dispositifs tels que les commissions, les missions d'établissement des faits et un dialogue direct avec les parties à un différend sont autant d'occasions d'identifier les causes profondes de crises complexes et de s'y attaquer dans les phases précoces de leur développement.

Quatrièmement, la pratique qui consiste à former des groupes d'amis et à nommer des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général doit être poursuivie comme moyen de renforcer la coopération avec le Secrétaire général et de tirer parti de cette collaboration en s'inspirant des succès enregistrés en Afghanistan et en Haïti.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit appuyer davantage les organes et mécanismes des Nations Unies dans leurs actions en matière de développement et de sécurité. Il devrait convoquer une séance pour examiner les rapports entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, à partir de l'expérience acquise en Guinée-Bissau, et envisager une plus grande interaction avec l'Assemblée générale.

Sixièmement, les mécanismes de coopération et de collaboration au sein des secteurs chargés de la sécurité et du développement doivent être renforcés, les organisations de développement étant souvent la seule présence internationale dans un pays avant une crise, ce qui leur donne la capacité de prévoir et peut-être d'éviter les violences.

Septièmement, il faudrait commencer à évaluer les enseignements tirés et les pratiques exemplaires. Il faudrait, par exemple, déterminer si nommer le coordonnateur résident en tant que représentant spécial adjoint, comme c'est le cas dans les missions de l'Organisation des Nations Unies en Sierra Leone, au Tadjikistan et en Haïti, est en effet la meilleure façon d'améliorer la coordination entre les personnes chargées de la gestion du conflit et celles chargées du développement. Il faudrait également évaluer la possibilité de créer de futures équipes spéciales intégrées de mission, comme c'est le cas en Afghanistan. En règle générale, il faudrait envisager de se servir de la MANUA comme d'un modèle pour une nouvelle approche intégrée des crises complexes.

Huitièmement, les États Membres devraient fournir un appui accru et des mandats clairs aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans des activités intégrées et générales. Les programmes devraient être mieux conçus et exécutés et les mandats devraient être suffisamment souples pour permettre d'accomplir les tâches.

Pour terminer, afin d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à répondre aux crises complexes, la participation des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur des affaires et des institutions financières internationales devrait inclure la mise au point des méthodes pour générer des ressources du point de vue de la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pakistan.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Jan Egeland, ainsi que la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Marjatta Rasi, de leur participation au débat d'aujourd'hui. Nous leur sommes reconnaissants de leurs déclarations riches d'enseignements.

Jan Egeland a mentionné 20 crises actuelles touchant des millions de personnes. La plupart de ces crises sont des crises complexes, et la plupart relèvent de la compétence du Conseil de sécurité.

Mettre au point une réponse globale, intégrée et cohérente à ces crises reste un formidable défi pour la communauté internationale. L'ONU représente une institution à même de produire des réponses de manière opportune, efficace et cohérente.

Au niveau des politiques, la première priorité doit toujours être l'action diplomatique préventive. Une capacité crédible en matière d'alerte rapide, reposant sur une analyse impartiale et correcte de la situation demeure une exigence essentielle, et je me félicite que notre collègue du Royaume-Uni se soit exprimé sur ce point. Si cette analyse indique la possibilité d'un conflit, alors le système des Nations Unies doit agir avec rapidité et avec cohésion pour le prévenir. Comme cela a été dit, la prévention est mieux qu'une résolution du Conseil de sécurité. Nous disposons de plusieurs mécanismes, allant des bons offices du Secrétaire général et de l'initiative que peut prendre l'Assemblée générale aux mécanismes prévus à l'Article 34 du Chapitre VI de la Charte. Tous ces mécanismes peuvent être utilement utilisés pour remédier aux situations dont la poursuite pourrait compromettre la paix et la sécurité internationales.

Néanmoins, nous avons cruellement besoin d'adopter une solution calibrée, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'ensemble du système des Nations Unies travaillant en synergie, dans le cadre de leurs rôles et leurs mandats respectifs. Nous pensons que l'idée du Brésil d'une action permettant d'empêcher les conflits mérite d'être étudiée plus avant.

Lorsqu'un conflit éclate, le rôle du Conseil de sécurité devient clair et prééminent. Le Conseil a élaboré de nombreux instruments pour la gestion des conflits. Ces procédures normalisées de fonctionnement sont claires : premièrement, mettre fin aux combats et, deuxièmement, procéder au désengagement des parties au conflit, si nécessaire par l'interposition d'une force de maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix aident à endiguer les conflits, à sauver des vies et à créer un espace pour le rétablissement de la paix. Ce n'est pas par hasard si 8 de nos 15 opérations de maintien de la paix sont complexes par nature. Agir rapidement pour adopter des résolutions qui créent des opérations de maintien de la paix et pour nommer des représentants spéciaux du Secrétaire général revêt une importance critique pour le succès de ces efforts dans la phase initiale.

La qualité de l'intervention du Conseil – qu'elle soit directe ou indirecte – est d'une importance cruciale. Récemment, les missions du Conseil dans les régions de crise sont devenues un outil important pour mieux comprendre les réalités sur le terrain et pour trouver des moyens d'endiguer un conflit et promouvoir les efforts de paix. L'interaction du Conseil avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, s'accroît également. La coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a montré que ce partenariat est, et peut toujours être, profitable à tous. Il a été déterminant pour aider à stabiliser des situations de conflit avant le déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria et en Côte d'Ivoire. La coopération avec le nouveau Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine devrait également se développer sur les mêmes bases.

Mais le Conseil doit aller au-delà de la gestion des conflits en s'attaquant aux crises complexes. Alors que les missions de maintien de la paix, dans le cadre de leurs mandats, peuvent aider de différentes manières, elles ne sont pas la panacée pour répondre à l'ensemble des problèmes complexes et des causes sous-jacentes. La Sierra Leone en est un bon exemple.

Par conséquent, le Conseil doit prêter davantage attention au règlement des conflits. Le Chapitre VI de la Charte contient toute une panoplie de mesures auxquelles le Conseil pourrait recourir dans la poursuite de cet objectif. Il faut reconnaître clairement qu'une paix durable ne peut être établie que lorsque les causes sous-jacentes du conflit ont été effectivement réglées.

Les causes profondes des conflits sont nombreuses et diverses. Elles sont politiques, sociales, économiques, historiques et culturelles. Cependant, dans la longue liste des causes profondes, la pauvreté et le sous-développement sont omniprésents. Un coup d'œil aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité révèle que le théâtre de presque toutes les situations de conflit dont nous nous occupons est le monde en développement – une observation frappante certes, mais pas surprenante. La corrélation entre la paix et le développement est maintenant reconnue de tous. Elle était également au cœur du Sommet du Millénaire, qui a pris un certain nombre de décisions importantes de grande portée relatives au double objectif de paix et de développement.

La démarche de la communauté internationale à l'égard des crises complexes doit prendre en compte cette corrélation vitale entre paix et développement. Encore une fois, au niveau de la prise de décisions, une cohérence stratégique est une condition préalable. Cela implique de resserrer la coordination au sein du système des Nations Unies. En dehors d'être de la compétence du Conseil de sécurité, les crises complexes, de par leur nature multidimensionnelle, mettent également en jeu, à des degrés différents, la responsabilité d'autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies : l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Il est par conséquent crucial que l'Organisation des Nations Unies introduise de la synergie dans son activité grâce à la coopération, la coordination et la complémentarité dans les travaux de ses organes principaux.

La consolidation de la paix est maintenant vue comme un élément capital d'une stratégie pour une paix et un développement durables. Dans des situations d'après conflit – comme en Guinée-Bissau et au Burundi – la consolidation de la paix a mis à jour la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous l'avons entendu de la bouche de l'Ambassadrice Rasi. La consolidation de la paix dans la plupart des crises complexes n'est pas toujours possible sans le concours actif et l'appui des institutions de Bretton Woods.

La coordination au sein des organes doit être accompagnée d'une coordination étroite entre le Secrétariat et les institutions, fonds et programmes. En élargissant la coopération à tout le système, nous assurerions des réponses opportunes, efficaces et cohérentes aux crises qui souvent mettent à l'épreuve la volonté et la capacité de notre Organisation.

Plusieurs propositions ont été faites pour promouvoir la cohérence dans la réaction à des problèmes très variés. Récemment, le Président du Mozambique et le Premier Ministre du Portugal ont proposé la création d'une nouvelle commission pour promouvoir la paix et le développement, mandatée par et en conjonction avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le Pakistan lui-même a proposé la création de comités spéciaux composés de membres des trois organes principaux de l'Organisation des Nations Unies – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – pour résoudre les crises et les urgences complexes, y compris en Afrique. La délégation pakistanaise fait officieusement distribuer aujourd'hui un non-document qui explique les grandes lignes de notre proposition visant à créer des comités spéciaux composites.

Nous espérons que cette proposition et les initiatives analogues seront examinées par le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et qu'elles seront prises en compte dans le contexte des propositions de réforme institutionnelle du système des Nations Unies.

Un point souligné par le Secrétaire général adjoint Egeland dans ses observations est pertinent pour l'ensemble du système : la nécessité de disposer d'un financement suffisant et intégral pour les actions à mener afin de prévenir, gérer et apaiser les conflits et de rétablir la paix et la stabilité. Le maintien de la paix coûte, de fait, 3,5 milliards de dollars et ce montant pourrait augmenter encore. Pourtant nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'ONU et sa famille d'organisations représentent non seulement le seul instrument disponible pour faire face aux crises complexes : ils sont aussi le plus rentable. Davantage doit être fait pour énoncer et transmettre cette simple vérité. Nous partageons l'avis de ceux qui disent que toutes les questions que nous avons examinées

convergent et devraient être examinées à l'occasion fort propice du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je souhaite dire pour terminer notre discussion que ce débat a largement comblé les attentes de la présidence pakistanaise quand elle a proposé l'examen de cette question.

Conformément à l'accord intervenu préalablement, la présidence pakistanaise rédigera et distribuera un résumé des nombreuses et fort utiles idées et suggestions qui ont été présentées à ce débat par presque toutes les délégations.

Étant donné que c'est – je l'espère – notre dernière séance publique pour ce mois, je souhaite saisir l'occasion pour remercier tous les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies de leurs appui et coopération indéfectibles manifestés à la présidence pakistanaise durant ce mois. C'était un véritable plaisir de siéger au Conseil en tant que président.

Je souhaite également remercier le Secrétariat et tout le personnel d'appui, y compris les préposés aux salles de conférence, les interprètes, les agents de la sécurité et tous les autres membres du personnel de leur contribution dévouée. J'exprime à l'Ambassadeur Baja et à l'équipe de la délégation philippine mes meilleurs vœux de présidence très fructueuse pour le mois prochain.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.